



Institut National
de Médecine Agricole

Mémoire

Pour l'obtention du Diplôme De Médecine Agricole

Le retour du loup en France.
Conséquences sur l'activité professionnelle
des éleveurs-bergers et les répercussions
sur leur état de santé

Présenté par le Dr BUGEAUD Nathalie
19 Rue du Docteur Nivière
26120 Montmeyran
Date d'expédition : le 30/08/2011

REMERCIEMENTS :

Je tiens tout particulièrement à remercier :

Monsieur **BEYNET Didier**, Président de la Fédération Départementale Ovine 26, pour m'avoir consacré un peu de son temps et m'avoir permis de partager sa souffrance.

Monsieur **FEYDY Yves**, Président de la Fédération Régionale Ovine, pour m'avoir permis d'échanger avec lui sur la réalité du problème.

Mademoiselle **POILBLANC Alexandra**, animatrice de la Fédération Départementale Ovine de la Drôme, avec qui nous allons travaillé et je l'espère arriverons à soulager un peu la souffrance des éleveurs et bergers.

Monsieur **GARDE Laurent**, CERPAM, avec qui j'ai pu échangé et ainsi bien réalisé la lourdeur de la tâche à venir.

Monsieur **EUSTACHY Robert**, garde chef au parc du Mercantour, qui au cours de ses interventions à déjà soulever à maintes reprises la souffrance des éleveurs et bergers.

Madame **NARBOUX Dominique**, ADEM, pour m'avoir éclairé sur l'accompagnement des éleveurs et des bergers par l'ADEM.

Je remercie aussi, pour leur soutien et leur aide au cours de la réalisation de ce mémoire :

Monsieur GENILLION Benjamin, Madame MERLAND Annie, Madame ROUX Sandrine et Madame SALLE Viviane.

Merci à mes collègues pour le temps qu'ils m'ont consacré et leurs conseils :

Docteur HENRION Ludmilla, Docteur HUNOLD Hervé, Docteur MARTY Jean-Pierre et le Docteur POCACHARD Sylvie.

Et merci à mon chef de service Docteur LAURENT Philippe.

SOMMAIRE :

I-	Introduction	5
	a. Généralités sur les loups	5
	i. Taxonomie du loup	5
	ii. Caractéristiques morphologiques du loup	7
	iii. Mode de vie du loup	9
	1. régime	9
	2. reproduction	10
	3. vie sociale	11
	4. langage du loup	11
	iv. Le territoire du loup	12
	b. Le mythe du loup	13
	i. A travers le monde	13
	ii. En France	15
	c. Le loup à travers la culture	16
	d. Le loup face à l'homme	17
	i. Loup prédateur	18
	ii. Loup protecteur	19
II-	Les loups à travers l'Histoire	19
	a. Dans le reste du monde	19
	b. En France	20
	c. Rôle de la religion	23
III-	Conséquences actuelles	23
	a. De la disparition du loup	23
	b. De la réapparition du loup	28
	c. Ce que dit la loi	31
	i. Au niveau international	31
	ii. Au niveau européen	32
	iii. En droit français	32
	iv. Les dérogations	32
IV-	Réalité du terrain en France	33
	a. Conséquences sur le terrain de la réapparition du loup	33
	b. Gestion de la réapparition du loup	35
V-	La réalité du problème posé par le loup	37
	a. La prédation	37
	b. Ses conséquences	39
	c. Faire la déclaration	40

VI-	Mesures prises pour répondre à ce problème et leurs conséquences :	41
	a. Les mesures prises	41
	i. Gardiennage	41
	ii. Les Parcs	42
	iii. Chiens de protection	43
	iv. Autres	45
	b. Leurs Conséquences	46
	i. Sur le plan économique	46
	ii. Sur le plan écologique	47
	iii. Sur le plan sanitaire	47
	iv. La lourdeur administrative	47
	v. Sur le plan légal	47
	vi. Changement de comportement du loup	48
VII-	Conséquences sur les bergers et les éleveurs	49
	a. Au niveau des méthodes de travail	49
	b. Sur la santé des éleveurs et bergers	51
VIII-	Ce qui se passe dans d'autres pays	55
IX-	Discussion	57
X-	Conclusion	59
	Bibliographie	60
	Résumé	61

I- INTRODUCTION :

Sans pour la plupart ne l'avoir jamais rencontré, si ce n'est à travers les contes de notre enfance ou dans les zoos, le loup fait peur.

Il est présent depuis la nuit des temps et fût éradiqué au début du XXème siècle en France. L'homme s'approprie alors le territoire, mais un jour de 1992, mystérieusement, il revient en France.

Sa réapparition fait resurgir les vieilles histoires d'antan et réveille la crainte ancestrale qui fut à l'origine de sa disparition.

La reconquête du territoire par le fantôme des forêts ravive le conflit entre le loup et l'homme.

Sa prédation sur le troupeau domestique remet en question l'avenir d'une profession déjà fragilisée et qui lutte pour sa survie.

Mais quelles sont les conséquences réelles de sa réapparition sur le travail des éleveurs et des bergers ainsi que sur leur état de santé ? Le loup est-il le seul responsable des difficultés de ces professionnels ?

a. Généralités sur les loups :

i. Taxonomie du loup :

Le loup est un mammifère carnivore appartenant à la famille des canidés. Il partage le genre *Canis* avec sept autres espèces dont le chien, 3 espèces de chacal, le coyote, le loup d'Abyssinie et le loup rouge selon la classification de Carl Von Linné en 1758.

Il y a 55 à 60 millions d'années, l'espèce des Miacis donne naissance à deux types de mammifères que nous connaissons aujourd'hui sous les noms de « chien » et d'« ours ». Le *leptocyon Shermanensis*, apparu voici 25 millions d'années, aurait joué un rôle prépondérant dans l'évolution de la famille du loup tel que nous le connaissons actuellement. Il faut attendre 15 à 30 millions d'années pour voir apparaître le *cynodictis*, ancêtre du *Cynodesmus* et du *Tomartus*, l'ancêtre du loup actuel (92). Cependant, le loup « moderne », n'a fait son apparition que depuis 2 millions d'années seulement.

Les alternances des périodes glacières et de tempérées de la période du Pleistocène (-900 000 à - 600 000 ans) ont permis la migration d'un grand nombre d'herbivores et de leurs prédateurs. C'est ainsi que le *Canis Lupus* se serait répandu en Amérique du Nord, Asie, au Moyen-Orient et en Europe, se retrouvant ainsi l'espèce la plus ubiquitaire.

En 1758, Linné classa le loup dans la famille des Canidés. Toutes ces espèces de cette famille ont les mêmes caractéristiques morphologiques et comportementales. Il retint près de 13 ou 14 genres et une quarantaine d'espèces. Les découvertes en génétique ont permis de réviser le travail de classement, permettant ainsi de passer de 32 sous-espèces entre 1758 et 1943 à 11 en 1995 (5 en Eurasie et 6 en Amérique du Nord) (66).

Cependant, cette classification et le nombre de sous-espèce suscitent toujours de nombreuses controverses. Ainsi tous les canis lupus ne sont pas des loups et tous les loups ne sont pas de l'espèce « canis lupus »

Nomenclature SITI : (55)

Canis lupus albus (Loup de Sibérie)
Canis lupus arabs (Loup d'Arabie)
Canis lupus arctos (Loup arctique)
Canis lupus baileyi (Loup du Mexique)
Canis lupus campestris (loup des steppes)
Canis lupus chanco (Loup de Mongolie)
Canis lupus columbianus (Loup de Colombie)
Canis lupus crassodon (Loup de Vancouver)
Canis lupus dingo (Dingo)
Canis lupus familiaris (Chien domestique)
Canis lupus filchneri
Canis lupus floridanus ((anciennement sous-espèce de loup rouge)
Canis lupus fuscus (Loup d'Oregon)
Canis lupus griseoalbus (Loup des prairies)
Canis lupus hudsonicus (Loup de l'Hudson)
Canis lupus irremotus (Loup des Rocheuses septentrionales)
Canis lupus labradorius (Loup du Labrador)
Canis lupus ligoni (Loup de l'archipel Alexandre)
Canis lupus lupus (Loup gris commun)
Canis lupus lycaon (Loup du Canada ou loup de l'Est)
Canis lupus mackenzii (Loup de Mackenzie)
Canis lupus manningi (Loup de la Terre de Baffin)
Canis lupus nubilus (Loup des Grandes Plaines)
Canis lupus occidentalis (Loup d'Alberta)
Canis lupus orion (Loup du Groenland)
Canis lupus pallipes (Loup des Indes)
Canis lupus pambasileus (Loup d'Alaska)
Canis lupus rufus (Loup rouge)
Canis lupus tundrarum (Loup de la Toundra)

Sous-espèces éteintes :

Canis lupus alces (loup de la péninsule de Kenai)
Canis lupus beothucus (loup de Terre-Neuve)
Canis lupus bernardi (loup de Terre Victoria)
Canis lupus floridanus ((anciennement sous-espèce de loup rouge)
Canis lupus gregoryi (anciennement sous-espèce de loup rouge)
Canis lupus hattai (Loup d'Hokkaido)
Canis lupus hodophilax (Loup d'Honshu)
Canis lupus mogollonensis (Loup Mongollon)
Canis lupus monstrabilis (loup du Texas)
Canis lupus youngi (Loup des Rocheuses méridionales)

Depuis les années 1990, la génétique moléculaire ouvre de nouvelles perspectives sur l'étude du comportement des loups, leur déplacement, leur mode de vie... C'est ainsi que sur le continent américain, ont été identifiés 5 génotypes : W1, W2, W3 ; W4 et W14. Un génotype n'est pas associable à une région particulière. En effet, au sein d'une même meute, plusieurs génotypes cohabitent. Sur 7 autres pays étudiés, 7 génotypes ont été identifiés : au Portugal : le W7, en Israël : W16, en Iran : W5, en Chine : W6, en Suède : W3, en Estonie : W3 et W18, en Italie : W15 (13 p 24).



1- Source le figaro du 21/07/2011, par Valery Hache/AFP (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/07/21/01016-20110721ARTFIG00648-les-attaques-de-loups-se-multiplient-dans-le-sud-est.php>)

ii. Caractéristiques morphologiques du loup :

Bien que la morphologie des loups varie en fonction de la région, ils ont des caractéristiques communes qui les distinguent du chien, notamment du berger allemand. En effet, le loup a une tête plus large, une poitrine moins profonde, un cou plus épais et des oreilles moins longues et plus écartées (91).



2- Source : (92)

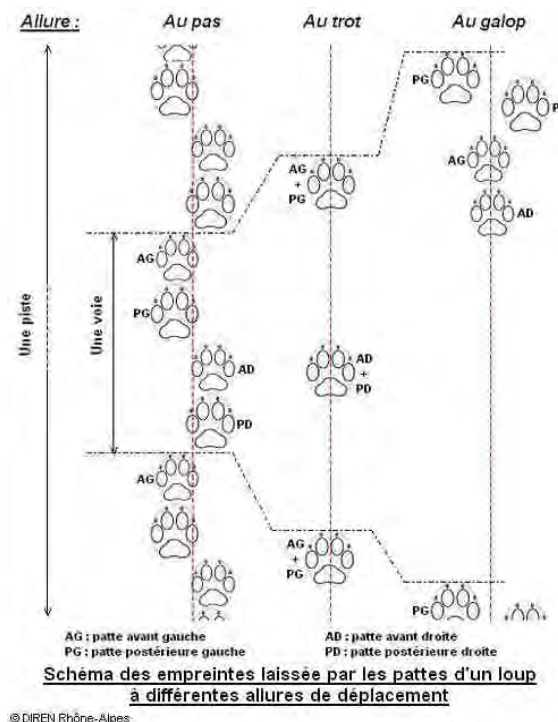
Il mesure entre 90 et 150 cm avec une queue de 30 à 50 cm. Le poids d'un mâle varie de 20 à 80 kg, tandis que celui de la femelle est de 16 à 50 kg. La hauteur au garrot est de 50 à 80 cm.

Tous les loups présents en France appartiennent à la lignée italienne. Ils mesurent en moyenne 145 cm avec la queue, pèsent entre 30 et 50 kg et mesurent entre 65 et 70 cm au garrot (13).

Il possède 78 chromosomes comme le chien.

A sept mois, le louveteau atteint sa dentition définitive, passant ainsi de 32 dents à 42 et des crocs pouvant mesurer de 6 à 7 cm. Sa mâchoire inférieure comporte 6 incisives, 2 canines, 8 prémolaires et 6 molaires. La mâchoire supérieure a 2 molaires en moins. La musculature des mâchoires est si développée qu'elle lui permet de broyer des crânes ou de déplacer des proies trois fois plus lourde que lui. La pression que peut exercer la mâchoire du loup est de l'ordre de 150 kg/cm² contre 60-65 kg/cm² chez le chien (44,92).

Le loup possède 5 doigts aux pattes antérieures, dont une ne touche pas le sol et 4 aux pattes postérieures. Ses griffes ne sont pas rétractiles. Il court sur la pointe des pieds et peut courir jusqu'à 65 km/h. Son endurance lui permet de couvrir de longues distances ; il peut faire 60 km en 1 nuit. En Alaska, une meute a même parcouru 1 126 km en 42 jours. Au trot, sa vitesse est de 16 km/h en moyenne, et peut atteindre au galop 60 km/h. En général, le loup effectue une trajectoire la plus droite possible à la différence du chien (92).



3- Source : ONCFS

Sa fréquence cardiaque est de 90 bpm mais peut monter jusqu'à 200 bpm à l'effort.

La vue frontale du loup est faible, contrairement à sa vision périphérique, ceci étant du à l'angle orbital qui n'est que de 45°, contrairement au chien qui peut atteindre 53° ou plus. Son champ périphérique atteint 250°. L'absence de fovéa centralis lui confère une myopie relative en vision diurne ; par contre, sa vision nocturne est bien meilleure que celle de l'homme (64).

Le sens le plus développé du loup est l'ouïe. Il peut entendre jusqu'à 10 km et même les sons de 40 Hz non perceptibles pour l'oreille humaine. Il peut percevoir un autre loup hurler jusqu'à une distance de 6,4 à 9,6 km.

Son odorat est lui aussi 100 à 10 000 fois plus développé que le notre. C'est le sens qu'il utilise le plus. Il est capable de repérer une proie dès 2 km si le vent souffle dans la bonne direction, que le sol est plus chaud que l'air et que le temps est humide (56). De plus, il peut sentir un animal jusqu'à trois jours après son passage (91, 92).

Sa fréquence respiratoire est de 15-20 par minute pouvant aller jusqu'à 100 par minute.

Un loup vit en moyenne 10 ans mais peut vivre jusqu'à 17 ans en captivité (18).

iii. le mode de vie du loup :

1. régime :

Prédateur supérieur, le loup occupe le sommet de la hiérarchie des carnivores dans l'hémisphère nord. Il passe un tiers de son existence à traquer ses proies. Cependant, malgré son intelligence et son opportunisme, il rentre souvent le ventre vide de la chasse, seules 10 % de ses tentatives étant couronnées de succès. Ils doivent même souvent faire plusieurs tentatives avant de capturer une proie (54, 62).

Un adulte consomme entre 2 et 4 kg de viande par jour, soit 17% de son poids en viande (92). Une consommation importante pouvant aller jusqu'à 8 à 10 kg en une seule prise sera suivie de plusieurs jours de jeûne (81, 91). Les besoins alimentaires varient en fonction de l'âge, du sexe de l'état (allaitante ou non) (13 p.34).

Carnivore opportuniste, il adapte son régime alimentaire en fonction de la région où il vit, à la saison et aux proies disponibles. Les cervidés, sangliers, mouflons constituent ses proies principales (79 %) (10,73). Cependant, il peut aussi se contenter de proies plus petites telles que les lièvres, les rongeurs, voire les oiseaux et les insectes à la hauteur de 1 % (73,91), voire chiens et chats (5).

Il lui arrive de manger des cadavres d'animaux morts de maladie ou d'accident.

Il est très friand de raisins et de baies (64). Les fruits représentent 4 % de son alimentation (10, 73).

En cas de disette, il peut aussi consommer des insectes ou des végétaux (18), et peut s'alimenter dans les décharges comme en Espagne par exemple (78, 91), en Inde ou en Italie (dans les Abruzzes).

Dans les pays du Nord, il lui arrive de manger des saumons.

Si la proie était de grande taille, la viande restante est mise en réserve dans des caches (68), car le loup ne laisse jamais de carcasse qui ne soit entièrement nettoyée.

Bien que les proies sauvages représente 80 % du régime du loup (23), en zone d'élevage, il s'attaque au bétail domestique, surtout les ovins. Les proies domestiques sont des proies alternatives quand les ongulés sauvages disparaissent (58). Cependant, les équidés, dont les ânes, les caprins, les bovins peuvent faire partie de son menu. Il en est de même pour les volailles, l'oie, voire même les chiens (18).

Il tue parfois sans consommer. Ainsi en 2009, environ 3 000 bêtes auraient été victimes du loup (le doute bénéficiant à l'éleveur).

Il chasse toujours en meute, encerclant sa proie jusqu'à la mise à mort, ce qui lui permet de s'attaquer à des proies dix fois plus grosses que lui comme l'élan ou le bœuf.

Le loup ne chasse que lorsqu'il a faim car la chasse demande à la meute beaucoup d'énergie. Le travail se fait en équipe, coordonné par le chef de la meute. Cependant, des phénomènes de « surplus killing » ont été observés par les scientifiques (45). Lorsque les loups se retrouvent face à des animaux domestiques comme les moutons, ces derniers se regroupent au lieu de se disperser, ce qui fait perdre au loup son repère de prédateur et va répéter ses attaques sur le troupeau au lieu de mettre à mort la proie unique.

Les loups ne tuent pas par hasard, ils choisissent des animaux malades, affaiblis, tarés ou trop âgés (62). Il aurait un impact certain sur l'écologie, améliorant la qualité du cheptel, empêchant la propagation des épidémies, régulant les populations d'herbivores sauvages (56).

Contrairement à la rumeur, les loups ne se mangent pas entre eux. (13). Cependant, dans des situations extrêmes, ils peuvent manger la carcasse de leurs congénères morts (13 p.34).

2. reproduction :

Seul le couple dominant de la meute (le couple dit alpha) se reproduit. La reproduction se fait de janvier à mars. Après une gestation de 61 à 63 jours, la femelle met bas une fois par an, (52), entre mars et juin à une portée de 1 à 7 louveteaux (47). Cependant en cas de raréfaction des effectifs, les loups peuvent augmenter leur capacité de reproduction en devenant matures plus tôt et avoir jusqu'à 11 petits par portée (45).

La mise bas se fait dans un abri naturel tel qu'un terrier récupéré, un abri sous roche ou un buisson ou souche renversée. (91). A la naissance, les petits pèsent entre 300 et 500 grammes, sont aveugles et sourds (13). Leur mère les allaite pendant environ 2 mois, puis sont nourris de viande régurgitée, rapportée par les adultes (53).

Les autres membres de la meute s'occupent aussi de la progéniture du couple, les femelles jouant un rôle de nurse ou de mère de substitution si cette dernière venait à disparaître (34,67).

Lorsqu'ils sortent de la tanière, leur mère, suivie de la meute, les emmène vers un endroit choisi à l'avance, vers un site appelé site de rendez-vous ou territoire d'été.

Ce n'est que vers 8 mois que les louveteaux participent à la chasse de façon active.

Les louveteaux atteignent leur maturité sexuelle vers 22 mois (6,65). A ce moment là, soit ils trouvent un territoire et créent leur propre meute, soit ils rejoignent le clan existant. La dispersion, ayant lieu surtout au printemps et en automne, évite la surpopulation sur un territoire et la consanguinité. La distance de dispersion varie de 10 à 800 km (91).

3. vie sociale :

Les loups vivent en meute comprenant de 7 à 12 individus, parfois jusqu'à 30 membres.

La meute est organisée selon une hiérarchie très stricte. Elle est dirigée par un mâle alpha et une femelle alpha, couple dominant, unis pour la vie et seul couple de la meute à se reproduire. Elle est donc composée de deux parents et de plusieurs générations de louveteaux. C'est ainsi que s'établissent les liens de domination et de soumission. Cependant, il existe une double échelle : celle des femelles et celle des mâles et il n'y a pas d'interaction conflictuelle entre les deux sexes (84). Hiérarchiquement, au dessous du couple alpha, le loup Bêta est toujours un mâle. Il est le prétendant à la femelle et au statut d'alpha, ce qui engendre une compétition permanente avec le loup alpha (13). En bas de l'échelle sociale se trouve le loup oméga, vers qui converge toute l'agressivité.

Le loup dominant conserve son titre environ 3 ans. L'époque du rut est l'occasion de remettre le pouvoir en cause (84).

Le chef de la meute décide de la chasse et se nourrit en premier sur les proies.

La composition de la meute se renouvelle régulièrement. La plupart des loups quittent la meute natale entre 9 et 36 mois, d'autres sont bannis, notamment les loups oméga. Cette période de dispersion se fait principalement en avril- mai et du début de l'automne à la fin de l'hiver (8). Une nouvelle meute se forme alors, lorsque deux loups dispersants se rencontrent et disposent d'un territoire approprié pour fonder une famille.

4. langage du loup :

Hurler est un moyen de montrer l'unité du groupe et de toujours garder le contact. Ce hurlement s'entend à une distance de 8 à 10 km en terrain ouvert mais certains ont été entendus jusqu'à 16 km (64 p.124). Une meute hurlante peut s'entendre dans un rayon de 300 km. Un louveteau peut hurler à partir du 32^{ème} jour de vie. Le hurlement peut aller de 150 à 780 hertz et peut durer de quelques secondes à quelques minutes (64). Les hurlements sont composés de plusieurs sons harmoniques, ce qui donne l'impression que la meute qui hurle est composée de beaucoup plus d'individus qu'ils ne sont réellement. Chaque loup possède un hurlement qui lui est propre (57).

Il est distingué chez le loup 4 principaux types de vocalisation (43,64) : le gémissement, l'aboïement, le grondement et le hurlement.

Le gémissement ou glapissement est caractérisé par l'émission de petits cris de haute fréquence (64).

Le grognement exprime des nuances d'agressivité ou d'agacement, voire de fureur (64).

L'aboïement lors de la défense d'un territoire ou cri d'alarme pour avertir la meute de l'arrivée d'un intrus (64).

En 1979, SCHASSBURGER Ronald S. a différencié 11 sons concernant le langage du loup : geindre (whine), gémir (whimper), glapir (yelp), gronder (growl), grogner (snarl), japper (woof), aboyer (bark), lancer une plainte (moan), hurler, « whine moan » et growl-moan » (2 termes dont la langue française n'est pas équipée pour les expliquer), hurler (howl) (79).

Cependant, le langage du corps est lui aussi très important. Le premier inventaire de la posture et de mimiques faciales associant des intentions et des états psychologiques date de 1947 (80).

Parmi eux :

- la satisfaction : le loup entrouvre la gueule en ne montrant que le bout des crocs et sans froncer le museau.
- l'agressivité : le loup montre ses incisives et ses crocs en fronçant le museau, oreilles orientées vers l'avant et la queue droite dressée très haute (80).
- la soumission : le loup rabat ses oreilles sur sa tête, la queue rabattue entre les pattes (33,64).
- la confiance : le loup dresse la queue en s'approchant d'un congénère, les oreilles dirigées vers l'avant (45).

La position de la queue est aussi un excellent indicateur de l'humeur de l'animal (80).

Au niveau facial, les expressions varient entre amicale, soumise, joyeuse, très offensive, très défensive, agression défensive (64, p 281).

Au total, c'est plus de 190 comportements qui ont été décrit chez le loup (45).

Enfin, l'odorat fait partie des moyens de communication du loup.

Pour marquer leur territoire, le loup utilise 4 moyens : la miction patte levée, miction en position accroupie, la défécation et le déchaussage qui consiste à gratter le sol de ses pattes avant droite et gauche alternativement entraînant un mouvement combiné de la patte arrière opposée et est accompagné de défécation ou miction. Seuls les loups dominants marquent le territoire (56).

iv. le territoire du loup :

Le loup se retrouve sur tous les continents de l'hémisphère Nord. Il a une adaptabilité remarquable. Il est présent aussi bien dans les Iles de l'Arctique par -50°C que dans le désert du Néguev israélien par +40°C (13). Il ne semble être arrêté que par la forêt tropicale humide, peut-être à cause du climat ou du Dhole, animal beaucoup plus agressif que le loup et qui le domine (18). Il passe 30% de son temps à se déplacer (74).

Chaque meute occupe un territoire en moyenne de 150 à 300 km² en France (45, 29, 91, 92), mais peut aller jusqu'à 2 500 km en Amérique du Nord (7,54).

Une meute possède un territoire exclusif. Il est déterminé par l'espace parcouru par la meute sur une année, pour se reproduire, pour vivre. Il est fermement défendu par les membres de la meute, préservant tout accès aux autres loups. Il engendre un comportement d'agressivité et de marquage (45).

Le domaine vital est plus vaste que le territoire. La tolérance y est meilleure par rapport aux loups solitaires et aux autres meutes.

La tanière est le lieu où naissent les louveteaux. Il peut s'agir de terrier agrandi de castor, de renard, de blaireau, d'une cavité naturelle, de souche d'arbre, de grotte, d'un lit ou d'une chaudière à terre, située dans des taillis ou des fourrés impénétrables, moins à 400 m d'un point d'eau (45).

Les sites de rendez-vous sont les lieux où la meute se repose et se réunit en été et début d'automne. Les louveteaux y grandissent et sont nourris (45).

b. le mythe du loup :

i. à travers le monde :

Les relations entre le loup et les hommes datent du paléolithique. Des peintures de loup sur les parois des grottes datent de cette époque.

Le néolithique est marqué par le début de la domestication et l'agriculture. L'homme devient sédentaire. Il défend farouchement ses biens. Le loup devient alors un concurrent direct qui s'attaque aux animaux domestiqués comme les moutons, les chèvres et les autres animaux.

De tout temps, le loup est soit respecté et vénéré, soit craint et rejeté. Il a des valeurs à priori opposées mais en fait complémentaires : la fécondité et la virilité (14).

Chez les Egyptiens :

Le loup était considéré comme le conducteur des âmes du tombeau à la renaissance. Il guidait ces dernières pour ne pas qu'elles se perdent. Ils invoquaient Ouapouaout, le dieu-loup. Le loup est associé au culte du soleil : Anubis a une tête de canidé. Upouat, dieu-loup guidait la barque de Rê. Lycopolis, ville dédiée à Osiris, perpétue le souvenir de la victoire des loups face aux envahisseurs éthiopiens (45,71).

Dans l'Antiquité grecque :

En Grèce, il fut consacré au Dieu Lumière, Apollon Lologénès (« né du loup », sa mère Lato fut transformée en louve métamorphosée par Zeus). Artémis, nommée Lycaea chassait les loups et était implorée par les grecs pour sa protection, qui pour l'honorer brûlèrent sur les autels loups et louveteaux (14). Apollon Lycien enseigna aux bergers l'art d'empoisonner les loups avec de l'écorce d'un arbre qu'il fit miraculeusement pousser.

Zeus transforma Lycaon en loup pour avoir servi de la chair d'enfants à ses hôtes. La légende du loup-garou est née. Dadès, gardien du monde des morts choisit sa peau pour se vêtir (6). Dans la langue grec primitive, le terme lumière et celui de loup sont tellement proche qu'ils finissent par se confondre. Même Platon se sert de la mythologie du loup en affirmant qu'« il vaut mieux voir le loup avant qu'il ne vous voit, sous peine d'être paralysé par son regard ». Delphes, anciennement Lyconia, fut fondée par les survivants d'un déluge, guidés par les hurlements de loups (13, 45,71).

Dans l'Antiquité latine :

En Italie : les Romains consacrèrent le loup à Mars, dieu de la guerre. La louve est associée au mythe de Romulus et Rémus, où elle les sauva des eaux et se fit leur nourrice. Suite à une dispute, Romulus tua son frère et donna son nom à Rome. Dont l'emblème fut la louve. Depuis, tous les ans à Rome, du 13 au 15 février (mars dans le calendrier romain) se fêtent les lupercales (45).

Saint François d'Assise alla à la rencontre des loups et les convainquit de laisser les villageois de Gubbio tranquilles.

Dans la langue celtique, le mot dieu de la lumière et celui de loup sont très proches (71).

Civilisations mongole et turque :

Au cœur de la Mongolie, une stèle fût retrouvée ayant des inscriptions datant du VIIIème siècle racontant l'histoire du peuple mongol. Le peuple originel Hiong-nu n'existe plus, mais un enfant mâle aurait été épargné par les épées et recueilli par une louve, qui devint sa femme. De cette union, naquit le peuple turc. En 1227, Gengis Khän meurt et ses proches diront qu'il a rejoint le « loup bleu », Bortä-Tchino, loup céleste, agent du Ciel et époux de la biche Terre. En Sibérie, quand les chasseurs sont contraints de tuer un loup, ils lui rendent hommage en détruisant leur arme. Les Koriaks revêtent la peau de l'animal tué et murmure à l'oreille du tueur qu'il n'est pas Koriak mais russe et que le châtiment tombe sur lui. (14 p 116). En Georgie, la société des loups est identique à celle des hommes. Ainsi, celui qui tuait un loup, portait le deuil (71).

Chez les vikings :

Chez les anciens germains, le loup fondateur de lignées guerrières et la louve nourricière laisseront place à un monstre dévorant Fenrir, dont la destinée est la destruction de l'ordre du monde à cause d'Odin, qui avait pour mission de retarder le plus possible la fin du monde. Ainsi, le loup est accusé de détruire l'ordre du monde en plus de dévorer l'espèce humaine. Cependant, Odin, dieu sage était un personnage mystérieux qui, lorsqu'il participait aux festins des dieux, ne mangeait rien et donnait sa nourriture aux loups. Il était d'ailleurs parfois représenté avec une tête de loup (45,71).

En Chine :

Lors des éclipses solaires, on battait du tambour et tirait des flèches vers le soleil pour faire fuir le loup céleste qui dévorait le soleil (71).

En Inde :

Dans la mythologie hindoue, Indra, le taureau du soleil et Vitra, le loup s'affrontent. Ce dernier vole dans les prairies du ciel les vaches aux cornes dorées et les enferme dans une caverne sombre et profonde. Chaque fois qu'il y parvient, la nuit tombe sur le monde et le

soleil descend du ciel. Cependant, le loup représenta aussi l'honneur, le courage et la victoire héroïque, comme dans la grande épopée du Mahabbarata (45,71).

En Amérique :

Le loup est perçu comme une incarnation de l'esprit. Il est le père du savoir amérindien. Il guide les âmes vers un monde meilleur. Le loup inspire l'homme par son mode de vie et ses techniques de chasse. La légende enseigne que l'homme a beaucoup à apprendre du loup. Ces peuples qui ne pratiquaient pas l'élevage ont une vision très différente du loup. Toutes les tribus amérindiennes ont un grand respect pour l'animal avec qui elles partagent un mode de vie respectueux, des équilibres naturels et un rôle primordial dans le maintien de cet équilibre. Aujourd'hui, un élément majeur rapproche encore l'Amérindien et le loup : des destinées liées par la conquête de territoire des colons et un double génocide au nom de la religion.

Chez les Ojibwas, Tooh, loup initiateur de la chasse, guide les âmes vers le paradis (6). En Colombie Britannique, au Canada, l'initiation qui permet aux enfants de passer à l'âge adulte est un rituel appelé « klukwana » ou la danse du loup.

Chez les Inuits :

Selon les légendes, le loup serait un cadeau du ciel qui assurerait la présence constante de caribous et garantirait leur état de santé. Dans l'ordre de la nature, rien n'est nuisible. Là encore, les mythes décrivent le rôle du loup dans la nature, l'écologie, l'équilibre naturel et l'interdépendance prédateur-proie (14).

En Espagne :

Il est la monture des sorciers qui le chevauchent la tête tournée vers sa queue sur laquelle est placée une chandelle pour éclairer le chemin. Certains sorciers et de nombreux bergers ont été accusés de rassembler les loups pour commettre des forfaits, les meneurs de loups de se transformer en loup-garou.

ii. En France :

Toute notre relation avec les loups à travers les âges, jusqu'à ce siècle a été fondée sur un loup issu de notre imagination, transmis par les mythes, légendes et histoires de génération en génération.

L'histoire du loup-garou apparaît au Moyen Age, en France, comme dans d'autres pays d'Europe ; comme existaient les tigres-garous en Asie, les jaguars-garous en Amérique du Sud, les ours-garous en Norvège ou encore les crocodiles-garous en Afrique (45).

Le loup-garou désigne un être humain ayant le pouvoir de se métamorphoser en animal, en l'occurrence en loup. La lycanthropie, synonyme de loup-garou en grec désigne la transformation physique et mentale d'un homme vivant en loup lors des nuits de pleine lune (45). Elle est due à une vengeance, une possession diabolique, une malédiction, la morsure d'un loup-garou ou une transmission familiale. Pour tuer un loup-garou, il faut utiliser des balles d'argent bénites et marquées d'une croix (45).

A partir de textes rédigés par des médecins du Ier au XIème siècle, il est possible de représenter le loup-garou. En fait, ces hommes, parfois des femmes et des enfants décrites

comme des loups-garous souffraient de porphyrie (45). Ils sortaient la nuit en raison de la photosensibilité et pour éviter le regard des autres.

Certains étaient aussi atteints de lycanthropie, maladie psychiatrique de type schizophrénique. L'hypertrichose congénitale généralisée, bien que rare a complété le portrait du loup-garou (45). L'intoxication à la belladone ou au jusquiame et la rage peuvent mimer les mêmes symptômes.

En Gascogne, le sorcier loup-garou, revêtu d'une peau de loup, partait lécher les auges des animaux de la ferme la nuit. Si d'un coup de couteau le sang du loup-garou pouvait jaillir, le sujet était guéri pour 9 ans (14). En Marsan, le loup-garou déposait sa peau tous les 7 ans sur un tronc de pin ou de chêne. La personne qui touchait cet arbre devenait à son tour loup-garou, libérant l'autre de son sort.

C'est ainsi, que la célèbre histoire de la bête du Gévaudan a terrorisée la Lozère de 1764 à 1767, en ayant fait 115 morts (61). La bête dont-il s'agit décapitait ses victimes. Or, « *les loups ne mangent jamais la tête ni la peau des animaux qu'ils prennent et n'y a boucher ni écorcheur qui plus promptement les écorche qu'ils font* » Jacques Du Fouilloux, (24 p.111, 11, 61 p.358). Elle sélectionne ses victimes en fonction de leur sexe, préférant les petites filles (11), plutôt que les agneaux. Elle ne revient pas manger ses proies et semble tuer par plaisir et non par faim. Enfin, elle ne craint pas l'homme mais se méfie des appâts. Le territoire de prédation atteint 2 300 km ; ce qui rend improbable l'existence d'un seul individu même avec une meute derrière (61).

Plusieurs hypothèses ont été émises, comme un autre animal féroce, un croisement entre un chien et un loup, un animal dressé pour tuer par la famille Chastel elle-même (dont le père aurait abattu la bête) (21), les frères Chastel (personnages très influents à l'époque auprès du Comte de Morangiès et du Marquis d'Apcher ; d'autant plus qu'ils étaient accusé de tentative de meurtre dans d'autres dossiers et les crimes attribués à la bête cessèrent dès qu'ils furent emprisonnés, un complot politique voire même un fou sadique (76).

c. Le loup à travers la culture :

Mauvaise image du loup : méchant et cruel, qui fait peur, lâche car il s'en prend toujours au plus faible, peut s'attaquer à l'homme, sans logis et tente de s'introduire chez ses victimes, gourmand,: « le petit chaperon rouge » de Charles Perrault, « les trois petits cochons » des frères Grimm, « le loup et les sept chevreaux » de Grimm, « la chèvre de Monsieur Seguin » d'Alphonse Daudet, « Pierre et le loup » de Sergueï Prokofiev, les fables de la Fontaine (le loup et l'agneau, le loup devenu berger, ...), « Les contes bleus du chat perché » de Marcel Aymé, « Le Roman de Renart » ,...

En 1903, une autre image du loup est introduite grâce à Jack London avec « Croc Blanc » ; celle d'un loup qui obéit à la loi de la nature et incarne l'amour de la liberté et la haine de la servitude et de l'esclavage. En 1921, Grimm et Perrault écrivent « la fille au loup », véhiculant ainsi une image positive du loup ; « le livre de la jungle » de Rudyard Kipling, « L'œil du loup » de Daniel Pennac, « loup » de Nicolas Vanier 2009,...

au cinéma :

- 2001 : le pacte des loups de Richard Grandpierre
- 1990 : danse avec les loups de Kevin Costner

- 1974 : croc blanc de Lucio Fulci
- 1969 : l'enfant sauvage de François Truffaut
- 1942 : le loup des Malveneur de Guillaume Radot

Chansons :

- « le loup garou » de Boris Vian
- « les loups sont entrés dans Paris » de Serge Reggiani
- « le loup, la biche et le chevalier » d'Henri Salvador
- « J'entends le loup, le renard et la belette » de Tri Yann
- « la chanson du loup » d'Eddy Mitchell
- « cœur de loup » de Philippe Lafontaine
- « qui a peur du grand méchant loup » Walt Disney

Poèmes :

- « les loups », de Verlaine
- « la mort du loup » d'Alfred de Vigny

jeux :

- « promenons nous dans les bois, pendant que le loup y est pas,... »
- « jeu du loup »
- « loup glacé »

noms propres qui en découlent :

- en Espagne et au Portugal : Lopez et Lopes
- en Catalogne : Llopis
- en Allemagne : Wolf, Wolff et Wolfe, Wolfgang (démarche de loup), Rodolphe (glorieux loup)
- dans le monde arab : Dib
- en hébraïque : Zeev
- en France : Loup, Leu

Villes :

- Loubières (09)
- Ferté-Loupière (89)
- Pisseleu (60)
- Chanteloup (79)
- Grateloup (47)

La place du loup dans la langue française traduit à elle seule la peur et la haine envers le loup : « l'homme est un loup pour l'homme », « se jeter dans la gueule du loup », « avoir une faim de loup », « marcher à pas de loup », « la faim fait sortir le loup du bois », « les loups ne se mangent pas entre eux », « le loup emporte le veau du pauvre », « qui se fait brebis, le

loup mange », « marcher à la queue leu leu », quand on parle du loup, on en voit la queue », « donner une brebis a gardé au loup », « il vaut mieux hurler avec les loups, qu'aboyer avec les chiens », « qui trop souvent crie au loup se fera dévorer », ...

d. le loup face à l'homme :

Le loup est craintif face à l'homme (36) et à tendance à le fuir (69) ; cependant au cours de l'histoire, il est arrivé qu'il s'attaque à l'homme. La première réaction du loup face à l'homme n'est pas l'agressivité mais la curiosité ou la crainte, en général, il fuit (36). Il ne se fait d'ailleurs voir que rarement (55, 62).

i. loup prédateur :

Cependant, au cours de l'histoire, le loup a attaqué l'homme.

Ceci se passait dans des contextes particuliers :

- du XVème au XIXème siècle ont été dénombrées 1632 victimes en France.
- Les victimes sont dans 85% des cas des enfants et qui avaient en très grande majorité de 6 à 15 ans (61 p.376, 13 p.114). Ces jeunes enfants étaient envoyés au champ et pâturage, souvent en bordure de bois pour garder les troupeaux. De plus, la morphologie des humains à cette époque est différent d'aujourd'hui ; l'être humain était de taille et de corpulence inférieure (61). Ces enfants chétifs pesaient entre 15 et 35 kg pour 1m à 1m50 face à un animal de 1m50 pesant 50 kg (61).
- Parmi les adultes, les jeunes femmes représentent 83% des victimes. Celles-ci étaient enceintes prêtes à accoucher ou il s'agissait de personnes handicapées (61 p.382).
- la classe sociale presque exclusivement touchée était celle des travailleurs du sol (fagoteurs, charbonniers, bûcherons, paysans, gardiens des troupeaux) (61 p385). Contre toute attente, les troupeaux les plus à risque étaient ceux des bétails à cornes (61).
- les conditions de gardiennage des troupeaux : un seul enfant et le plus souvent sans chien de protection (61). En effet, il s'agissait d'une solution peu coûteuse pour ces familles paysannes exposées à la misère chronique et à l'incertitude alimentaire.

Les attaques du loup sur l'homme sont de cinq types (61) :

- les attaques fortuites, lors de mauvaises rencontres, dont les victimes sont souvent des adultes. Ces événements sont accidentels et plutôt rares.
- Réaction de défense de l'animal, lors d'une chasse, capture de louveteaux ou si l'homme lui dispute une proie domestique. Les victimes ne subissent pas de blessures mortelles. A l'inverse des autres prédateurs, les loups défendent peu leur proie ou leur portée (61 p.258). De plus, un loup blessé n'est pas très revendicatif.
- Les « attaques » sur les cadavres humains laissés sans sépulture
- Les attaques de rage, dont la maladie fait perdre toute inhibition face à l'homme. Ce sont des agressions très particulières. Ils attaquent tout ce qu'ils rencontrent sans consommer, en raison de leur paralysie du pharynx.
- Les attaques délibérée d'anthropophagie. Il pourrait s'agir d'une spécialisation propre à certains individus (12).

Ainsi, ont pu être identifiés 3 058 cas d'agressions attribuées aux loups, dont 1 857 victimes d'anthropophagie sur une période allant de 1421 à 1918, 1 201 dues des loups enrégés de 1578 à 1887 (61 p.260). Ces attaques se faisaient en tout premier lieu à la lisière des bois, là où les activités agropastorales étaient. Il n'y avait pas d'attaques dans les hautes montagnes en raison de l'altitude qui réduisait l'élevage et la présence humaine.

Les premières attaques étaient précédées de comportements dits « curieux » ou « suiveurs », c'est-à-dire, ne prenant pas la fuite lors des manifestations bruyantes ou gestuelles de l'homme. Une fois décédée, la victime est déplacée jusqu'à un endroit isolé. Les attaques de loup cessent complètement après la mise à mort d'un ou plusieurs loups et ne se renouvellent plus. Dans tous les cas, la prédation est due à un seul individu et non une meute (13).

En 1031-1033, les cadavres en attente de sépulture ont attirés les loups. De là est partie la réputation du loup anthropophage. Ce phénomène se répètera lors de la guerre de 100 ans (61).

L'estimation du risque d'attaques attribuées au loup de la fin du XVIIème à la fin du XIXème siècle est de 2 à 3 personnes par an et par millions d'habitants (18,61).

Ainsi en Amérique du Nord, il n'existe aucun cas connu d'attaques sur l'homme (13). En Asie, c'est en Inde, du fait de la rage lupine que sont recensés les cas de prédation. En Russie, pendant la seconde guerre mondiale, trois épisodes de prédation ont été enregistrés, alors qu'au XIXème siècle, 169 morts font suite aux attaques du loup et parmi elles, 7 adultes seulement. Dans les pays nordiques, ont été retrouvés 4 cas en Suède, 1 cas en Norvège, 5 cas en Finlande. En Europe de l'Est, aucun cas n'est recensé.

En Italie, du XVème au XIXème siècle, 440 morts causés par des loups non enrégés ont été identifiés. Aucune n'attaque n'est enregistrée depuis 1825 (13).

En Espagne, au cours du XXème siècle, il existe 3 cas de prédation.

Cependant, les scientifiques s'accordent à dire que les attaques de loups sont peu nombreuses comparées à celles de d'autres espèces.

ii. loup protecteur :

Les histoires d'enfants élevés par des loups remontent à l'Antiquité (45) La première mention date de 1602 par Camerarius. Il fait état d'un enfant-loup de la Hesse découvert en 1344. Les loups lui auraient aménagé un endroit tapissé de feuilles et l'entouraient la nuit pour le protéger du froid. Des années 1344 à 1960, 52 cas d'enfants sauvages ont été recueillis par des animaux dont 10 ont été élevés par des loups (45).

Tous ces enfants marchaient et couraient à quatre pattes, ne parlaient pas, ne souriaient pas, ni ne riaient. De plus, ils avaient une indifférence sexuelle. Ils détestaient porter des vêtements, se cachaient de la lumière, se cachaient le jour et se promenaient la nuit. Ils avaient un penchant pour la viande crue. Ils hurlaient et griffaient leurs soignants humains et retroussaient leurs lèvres pour indiquer leur mécontentement, haletaient lorsqu'il faisait chaud (14,45).

II- Le loup à travers l'histoire :

a. Dans le reste du monde :

La pratique de la chasse du loup est très ancienne. Il n'était pas chassé comme nourriture, sa viande à l'odeur très forte et au goût prononcé, ainsi que son statut de prédateur interdisait sa consommation, tant physiquement que symboliquement. Cependant, il était chassé pour sa fourrure. L'arrivée des premiers colons en Amérique a favorisé cette chasse (13).

En Amérique, dès 1609, la guerre fut déclarée au loup, en Virginie. En 1630, dans le Massachusetts, les chasseurs de loups recevaient des primes pour les loups qu'ils détruisaient. En 1923, les propriétaires de ranch de l'ouest des USA pratiquaient le tir depuis un avion (13). Il disparaît de l'Ohio vers 1900, et dans les Grandes Plaines jusqu'en 1940.

L'Alaska instaure des primes elle aussi dès 1915 tandis qu'en Ontario, elles sont mises en place depuis 1793. Le loup obtint le statut d'espèce protégée en 1973.

L'Angleterre a exterminé le loup dès le XVIème siècle par des prélèvements empêchant toute recolonisation (13 p130), suivie de l'Ecosse en 1684, dont le mode opératoire consistait à incendier les forêts pour déloger les loups et les brigands (13).

L'Irlande extermina ses loups en 1710, suivie du Danemark en 1772 et de la Bavière en 1847.

En Belgique, le loup aurait survécu jusqu'à la fin du XIXème siècle.

L'Autriche et la Hongrie ont eu raison de leurs loups avec le poison et les armes à feu peu avant le début du XXème siècle.

En Espagne, des primes sont versées dès le XIVème siècle pour chaque loup tué.

En Grèce, des primes sont versées dès le IVème siècle avant notre ère (13).

En Pologne, Tchécoslovaquie, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie et Albanie, les loups ont survécu au XXème siècle (13 p 136).

Les campagnes de destruction faite en Italie au XIIème et XIIIème siècle et en Espagne au XVème siècle n'ont pas eu raison du loup.

b. En France :

La vénerie du loup incarna en France la valeur de courage et de force.

En 813, Charlemagne crée les luparii à raison de deux par comté dans le but de libérer le territoire français des loups. Ces louvetiers sont chargés de capturer et de tuer les loups par tous les moyens disponibles et en échange jouissent de privilèges et de droits (13). Ils imposaient aux villageois de dures journées de chasse. La corvée des battues était rendue obligatoire, sous peine d'amende (70).

A la fin du Vème siècle, la loi Burgonde régleme une partie de la chasse au loup.

Au XIVème siècle, période de la guerre de 100 ans (1337-1453), la peur du loup est exacerbée. Froid, disette, épidémie et guerre laissent des cadavres sans sépultures qui attirent les loups. La légende du loup anthropophage est née. Les loups entrent dans Paris en 1421.

Suspendu depuis 1395 par Charles VI, le corps des liparii est reconstitué en 1404, mais les abus des privilèges ne cessant pour autant, des mesures sont prises par l'ordonnance du 25 mai 1413 visant à réformer le corps de Louveterie (6), autorisant la chasse aux loups jusque là réservée à la louveterie fut étendu au bon peuple. Tous les moyens étaient bons : collet, verre pilé, assommoir, cage à pieux, guillotine latérale ou verticale, piège à mâchoire, hameçon à loup,....

En 1520, François 1^{er} réorganise le corps de chasse professionnel en instaurant des techniques et moyens traditionnellement codifiés. Ainsi, la seule technique admise pour chasser le loup était la vénerie et est réservé au roi et à la noblesse. Les louveteaux ne sont pas chassés ; les loups entre 6 mois et 2 ans sont pris vivants pour servir à la formation des chiens ; les vieux loups nécessitent de l'endurance, de l'intelligence et donc de l'expérience (13). Il instaure des primes à raison de 2 deniers pour un loup et 3 pour une louve (13).

En 1669, Henri IV déclare : « *nul ne peut chassé, s'il n'est pas gentilhomme ou si, roturier il ne possède pas de fief* ».

D'octobre 1795 à novembre 1799, la prolifération du grand gibier et l'augmentation de la surface forestière permettent l'augmentation du nombre de loups. L'Etat décide alors de réduire de moitié les primes d'abattage sauf pour les loups enrégés ou ayant attaqué des hommes (6).

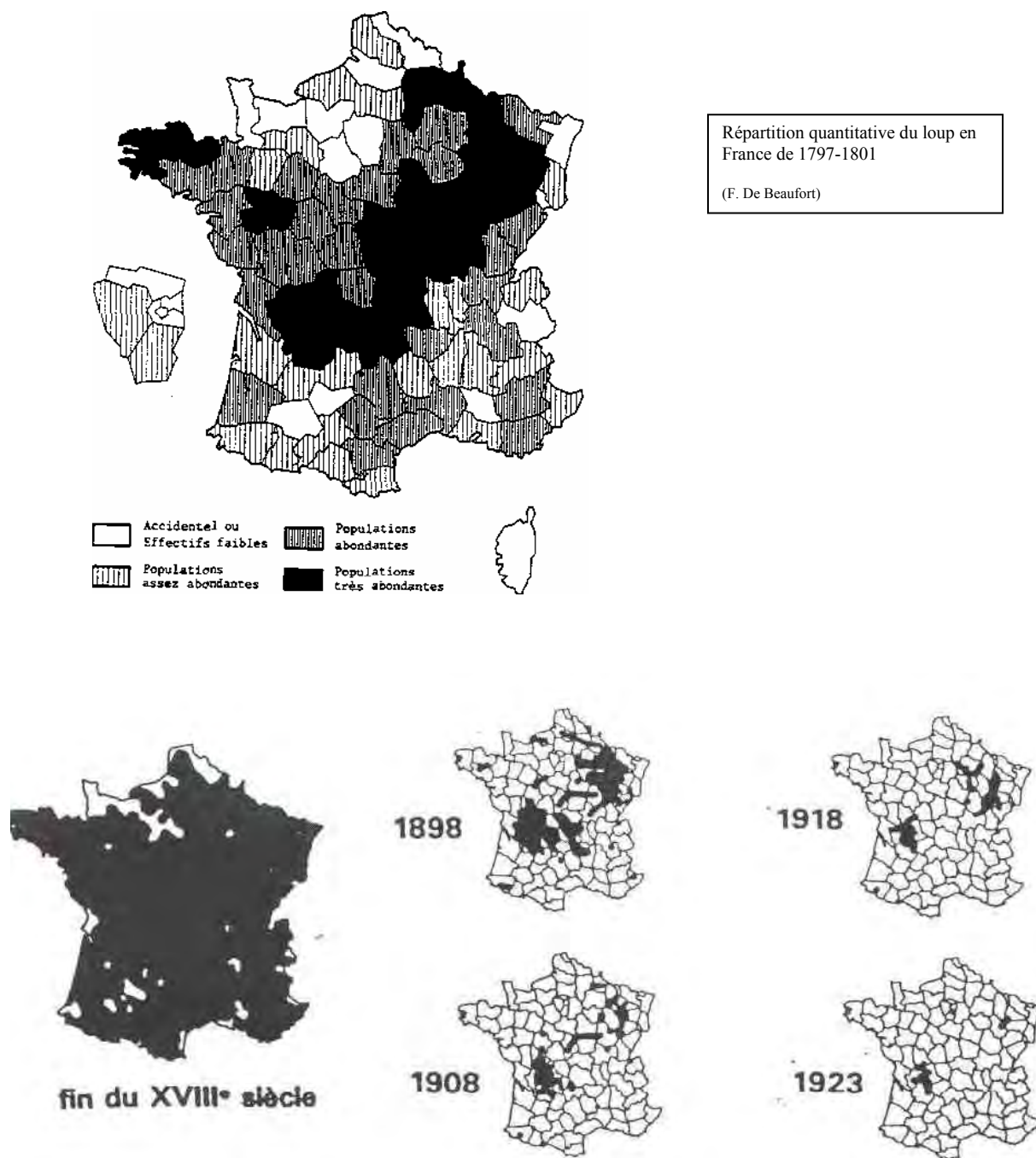
Dissoute en 1787 en raison de son coût, Napoléon 1^{er} recrée, en 1805, la charge honorifique du louvetier, toujours d'actualité de nos jours.

Le décret du 11 août 1789 classe les espèces animales nuisibles ou utiles à la production agricole. Ainsi, le loup devait être détruit sous couvert de la loi (13). Le futur code rural allait entériner cette loi. A la révolution française, la chasse n'étant plus réservée à l'aristocratie et l'augmentation des primes pour le cadavre du loup accélère la disparition de ce dernier. En effet, un ouvrier agricole empochait une prime équivalent à un mois de salaire pour le cadavre d'un loup (74,82), soit 150 francs pour une louve pleine et 100 francs pour un loup, sachant que le salaire mensuel d'un fonctionnaire était d'environ 70 francs à l'époque (6). De plus, à la fin du XVIIIème siècle, l'apparition des armes à feu et des politiques de destruction, la chasse au loup s'intensifie fortement. Au XIXème siècle, le loup devenu rare, il devient un trophée de chasse honorifique (13).

Entre 1818 et 1929, plus de 18 709 loups ont été tués en France (6). L'apparition de la strychnine, poison inodore et le montant des primes versées par l'Etat marquèrent la fin des loups dans notre pays. Le dernier loup aurait été tué en 1939 en France (91). Cependant depuis d'autres témoignages existent : un loup en 1942 dans le Vercors, un en 1949 dans le Limousin et un autre à Vignieu en Isère en 1954 (69).

C'est ainsi que les loups occupant 90% du territoire français au XIIIème siècle, n'en occupent plus que 50% au début du XIXème siècle pour finalement 10% seulement à la fin du XIXème siècle.

4- Etapes de la disparition du loup en France (18) :



Depuis 1971, les louvetiers exercent une mission de service public à titre bénévole. Ils sont conseillers techniques du préfet et ont un rôle de conciliation auprès du monde agricole. Assermentés, ils sont nommés par le préfet pour une durée de 5 ans renouvelable et sous le rôle de l'administration sont chargés de la régulation des populations d'animaux nuisibles et du maintien de l'équilibre de la faune sauvage.

C. le rôle de la religion :

Entre le IV^{ème} et le XIII^{ème} siècle, le loup, bien qu'ambivalent mais symboliquement fondateur, devient peu à peu l'incarnation de trois des sept péchés capitaux : la gourmandise, la luxure et la colère. Il ne cessera d'incarner les ennemis de l'Eglise (13 p 129). Ainsi, dès le XII^{ème} siècle, la femme tentatrice est comparée au loup (13). Du XIV^{ème} au XV^{ème} siècle, les juifs sont présentés comme « plus cruels que les loups ». Aux XVI^{ème} et XVII^{èmes} siècles, les hérétiques sont « des loups parmi les brebis ». Du XV^{ème} au XVII^{ème} siècles, c'est la chasse aux sorciers et lycanthropes (13).

Dans la religion judéo-chrétienne, le loup est donc devenu l'ennemi, symbole du diable, qui en dévorant, s'approprie les âmes.

Dès 1113, l'Eglise décrète que « tous les samedis sauf veille de Pentecôte ou de Pâques, chevaliers, prêtres et paysans qui ne travaillent pas doivent aider à la destruction des loups ». Elle en fait une victoire sur le diable. Les Saints, comme Saint François d'Assise ont pour mission de convertir les loups (6,14).

Ainsi, dans la Bible, livre commun aux trois grandes religions monothéistes, le loup représente l'ennemi des troupeaux et par extension, l'ennemi des fidèles. En conséquence, nombres de loups ont été éradiqués, au nom de la religion catholique, en France, dans les pays européens et dans le reste du monde, lors de la colonisation et de la conversion des peuplades dites primitives par les européens (6).

III- Conséquences actuelles :

a. De la disparition du loup :

Au VII^{ème} siècle, la forêt permet aux hommes de trouver du bois d'œuvre, du bois de chauffage et autres matériaux nécessaires à la construction et à la fabrication d'outils (6). Le bétail installé dans les futaies est un réservoir facilement accessible aux loups (6 p. 20). Au X^{ème} siècle, le premier programme de réaménagement du territoire entraînera un défrichement ainsi que la mise en valeur de la forêt (6), qui s'intensifiera aux XII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Le réseau routier, les voies ferrées se développant à grande vitesse au prix du défrichement, et désenclavement, et les régions de production agricoles ou industrielles s'agrandissant de plus en plus, le territoire du loup se trouve considérablement réduit (6, 13, 15).

Au XVIIIème siècle, l'agriculture, activité de subsistance est essentiellement vivrière (50). Les rares animaux dans les fermes servent d'outils de traction et d'apport d'éléments fertilisants.

Au XIXème siècle, l'élevage devient une source de revenu complémentaire pour la famille, par l'intermédiaire de la spécialisation de l'élevage bovin laitier et la transformation de produits destinés à la vente, comme les fromages (4, 50 p.9). L'agriculture accroît les surfaces cultivables par le brûlis et l'essartage au détriment de la forêt (77). Les activités artisanales et industrielles se développent (10). L'abandon du pastoralisme et de la petite agriculture vivrière se fait progressivement (77).

A partir de 1945, en raison de la mécanisation de l'agriculture, l'élevage se replie sur des surfaces mécanisables. C'est ainsi que l'élevage bovin se développe en Normandie et concurrence celui de montagne. Des mesures sont alors prises pour redynamiser ce secteur et c'est le début du soutien de la production ovine à base de prime (50), qui va alors connaître un développement rapide.

Dans les années 1960, les services pastoraux s'organisent, mais la profession reste méprisée de part leur manque de rigueur. L'intérêt porté par des chercheurs, enseignants et forestiers sur le bien fondé du pastoralisme permet une meilleure reconnaissance de leur activité.

Depuis, 1980, c'est l'élevage ovin qui domine, tandis que diminue l'élevage bovin et surtout l'élevage caprin (4). Ceci s'explique par l'entrée de l'élevage ovin viande, dans la Politique Agricole Commune afin de lutter contre l'importation de viande néo-zélandaise et australienne. Cependant, suite aux attaques du Rainbow Warrior du 10 juillet 1985, et des engagements politiques de la France en conséquence, c'est plus de la moitié du nombre des exploitations agricoles qui disparaissent en France (50). En conséquence, une Prime Compensatrice Ovine, par tête de brebis va alors être instaurée par la PAC. A cela s'ajoute la prime à l'herbe (prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs à vocation agro-pastorale (74). Dans les zones de montagne, est rajoutée une Indemnité Compensatrice des Handicaps Naturels. (50,74). Bien que les primes ne représentent que 5 % du total des aides agricoles, elles contribuent à hauteur de 80 % en moyenne au revenu brut d'exploitation des éleveurs ovins (1). La PAC joue donc un rôle essentiel pour le maintien de ce type d'activité, dont le revenu moyen est nettement inférieur de 45% à la moyenne nationale en 1997 (74 p.62) à celui de la plupart des autres productions agricoles (10,38).

Les primes étant versées par tête de bétail et afin de lutter contre la concurrence avec le marché extérieur, les éleveurs doivent augmenter les effectifs des troupeaux en diminuant le coût de la main d'œuvre (10,82). C'est ainsi qu'en l'absence des grands prédateurs, les troupeaux ne sont plus gardés dans la montagne (4, 39, 50).

Ainsi, depuis environ 50 ans, l'usage agricole de la montagne et l'activité pastorale n'ont cessé d'être contraints à s'adapter aux changements souvent synonymes de disparition, sans que cela n'alerte qui que ce soit (48).

Début 2000, il est estimé que 85% des éleveurs exercent leur activité dans des zones défavorisées (74). Entre 2000 et 2007, le nombre d'exploitations ovines en France aurait diminué de 30% (92).

Il existe différents modes d'élevage (2, 10, 74, 82) :

le système de grande transhumance qui s'effectue entre les pâturages de la Crau en hiver et au printemps et les alpages en été. L'effectif des troupeaux est en moyenne de 1 000 à 3 000 brebis. Un ou deux bergers par troupeaux peuvent être engagés (2)

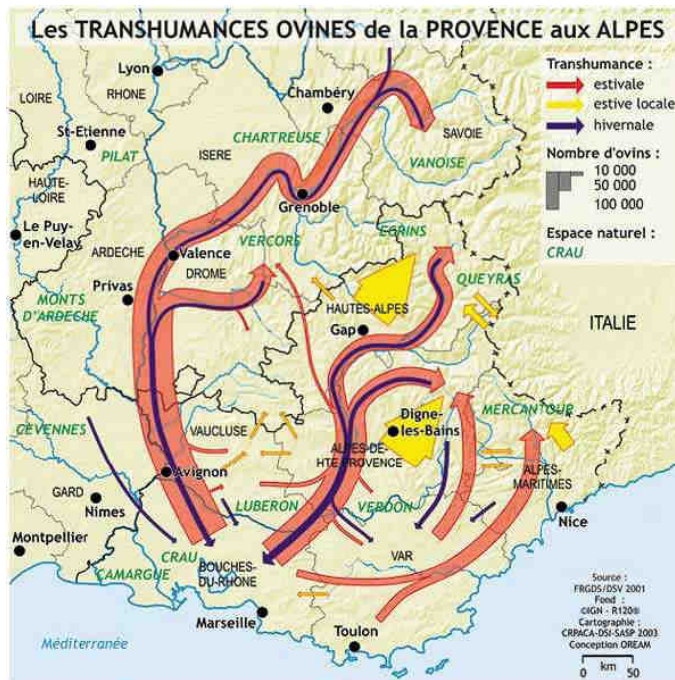
Le système herbassier qui se retrouve dans les départements méditerranéens. Le troupeau est conduit de pâturage en pâturage toute au long de l'année et dans les alpages de haute montagne en estive lors de la transhumance. Les effectifs y sont aussi importants. Un éleveur peut prendre en garde quelques animaux, mais en général il s'occupe seul du troupeau faute de moyens (2).

Le système préalpin, dans les montagnes sèches en Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, du Haut-Var et du Vaucluse. L'été, le troupeau pâture sur les estives locales situées entre 1 200-2 000m ou en alpage. Au printemps et à l'automne, il utilise les parcours de demi-saison. En hiver, soit 4 à 5 mois, il reste en bergerie. Les effectifs sont de 300 à 8000 brebis (49). Ce système requiert un stock important de fourrage. Certains de ces éleveurs font de la transhumance hivernale afin de réduire le coût d'hivernage (2).

Le système montagnard, concernant les vallées des Alpes-de-Haute-provence, des Hautes-Alpes et Alpes-Martimes : le troupeau passe l'hiver en bergerie (5-6 mois). Au printemps et à l'automne, il utilise les parcours de demi-saison et les prairies. En été, l'estive se fait sur un alpage local. L'effectif des troupeaux comprend en général 100 à 150 brebis, souvent regroupées avec d'autres pendant l'estive (49). Ces petits éleveurs, souvent sédentaires ont des ateliers de production de lait ou de viande en écoulement direct (2).

Le système méditerranéen-montagnard : dans les vallées humides des Alpes-Martimes (74), l'insuffisance des surfaces fourragères en raison du morcellement du foncier et de relief escarpé oblige les éleveurs à mettre leur troupeaux sur des parcours de demi-saison à l'automne et jusqu'au printemps et en alpages l'été. L'effectif comprend 200 à 300 brebis (74).

Le système de la Drôme (74) : En Drôme, dans sa zone sèche, les vastes zones de parcours en reboisement naturel sont utilisées de façon extensive. Des parcs clôturés de plus en plus petits, non gardés, sont constitués afin d'assurer une pression de pâturage instantanée (10). De plus afin de réduire l'impact économique de l'alimentation en bergerie, la durée du pâturage a été augmentée d'un mois (10).



5- Transhumance estivale
(Source Anonyme, 2007, site de la maison de la transhumance)

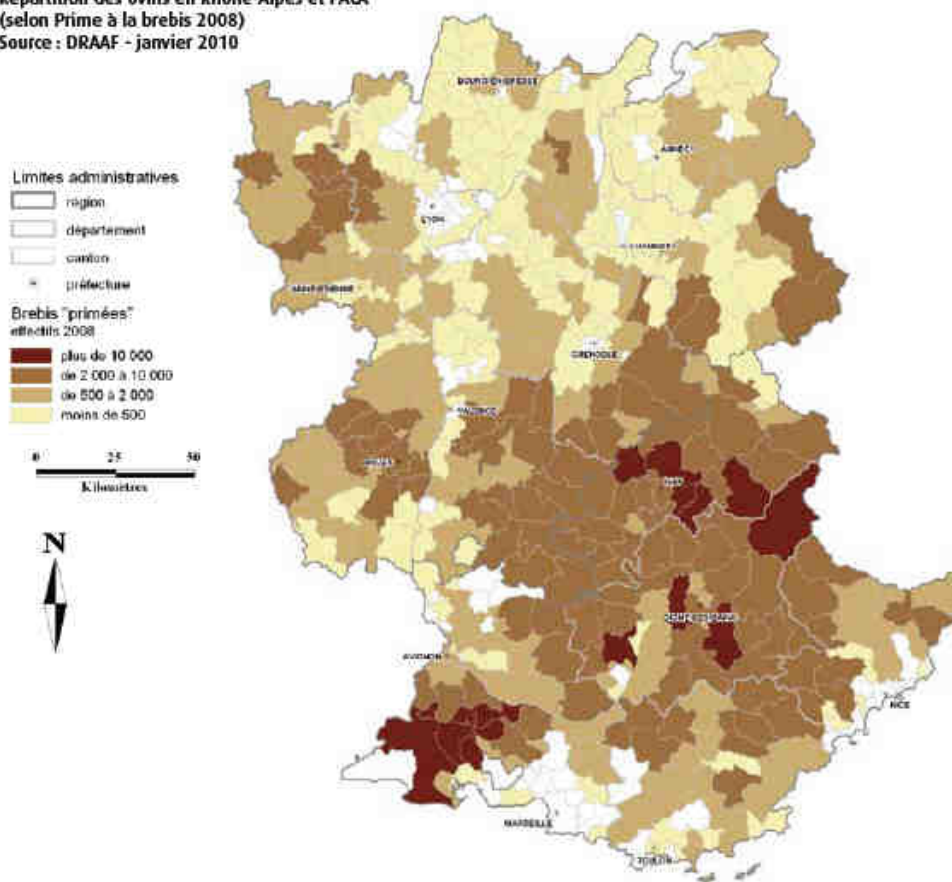
Ce mode d'élevage concerne les ovins, bovins et caprins répartis comme suit, dans le massif Alpin :

- l'élevage ovin viande, provenant de races ovines rustiques et prestigieuses, représente 3 000 exploitations et 760 000 brebis mère, essentiellement dans le sud du massif ; ce qui en fait le principal bassin de production d'agneaux à l'échelle nationale (10% du cheptel français) (39,40).
- concernent 5 000 éleveurs et sont présentes essentiellement dans le nord du massif.
- les vaches laitières, qui sont d'appellations d'origine prestigieuse, concernent 5 000 éleveurs et sont présentes essentiellement dans le nord du massif
- les bovins viande, soit 45 000 vaches mères, concernent 1 500 éleveurs.
- les élevages de caprins laitiers, au nombre de 1 000 sont répartis uniformément sur le massif.

L'orientation de la production agricole vers l'élevage ovin allaitant extensif et quasi-exclusif a une explication historique (2,37). Dans les systèmes traditionnels, la fumure était récupérée dans les parcs de nuits, mais en montagne sèche, la contrainte du regroupement imposait que les animaux soient à très faibles besoins pour leur fumier et leur laine (soit des mâles castrés). Le système d'élevage ovin laitier nécessite une traite deux fois par jour et donc rend le pâturage nocturne impossible. Il nécessite des circuits de pâturage courts, une herbe abondante et donc un climat favorable. A l'inverse, le grand élevage ovin allaitant n'a pu se développer qu'au fur et à mesure de l'éradication du loup ou en leur absence (37).

Il est important de noter que toutes ces filières se sont engagées dans une démarche qualité (Appellation d'Origine Contrôlée, Indicateur Géographique de Provenance, Appellation Montagne) (40). Ainsi, ces éleveurs sont au cœur du développement rural et ont développé tout un réseau économique, afin de rationaliser les coûts et les contraintes liés aux zones de montagne.

Répartition des ovins en Rhône-Alpes et PACA
(selon Prime à la brebis 2008)
Source : DRAAF - janvier 2010



6- Répartition des ovins en Rhône-Alpes et PACA (selon Prime à la brebis 2008)
Source : DRAAF-janvier 2010 (92)

Cette évolution de l'élevage a eu un retentissement écologique inéluctable. L'élevage pastoral hérite de traditions très anciennes de valorisation des terres et des pâturages qui tiennent compte des cycles saisonniers et des contraintes climatiques. Il est présenté comme un élément fondamental d'entretien de la biodiversité et des paysages de montagne (3). Il s'agit d'un système extensif où les troupeaux pâturent sur de grandes étendues. Il suppose une coopération avec les paysans sédentaires qui partagent leurs terres avec les éleveurs pastoraux, en échange de la fertilisation des terres par les déjections animales.

Cependant, autrefois, il y avait alternance du pâturage entre ovins, caprins, gros ruminants (bovins et équins) (3). Ces animaux ne mangent pas les mêmes plantes. Ces compléments de régime évitent l'embroussaillage (4).

Aujourd'hui, se pose la question du sous-pâturage et sur-pâturage par une seule espèce ruminants, mettant en jeu la préservation des espèces végétales et les milieux naturels montagnards (30). D'ores et déjà, des modifications ont été identifiées comme la prolifération de fétuque paniculée, le vérâtre, la gentiane, la crise ; le bétail préférant les plantes de la famille du pois. L'extension du jonc favorisé par l'abus de pâturage est un au élément (30).

Pendant ce temps là, d'autres espèces disparaissent comme la laïche bicolore. Le terrain aussi est modifié par le piétinement d'un nombre important d'ovins. Les conséquences en sont une perturbation du bilan hydrique des sols et l'installation de la sécheresse (30). Il en est de même pour la faune avec la quasi-disparition du traquet oreillard et de la pie-grièche méridionale, de la régression de la chevêche, du hibou petit duc. Cependant le reboisement forestier a permis le retour ces cerfs, chevreuils, chamois, lynx et loups (77).

b. De la réapparition du loup :

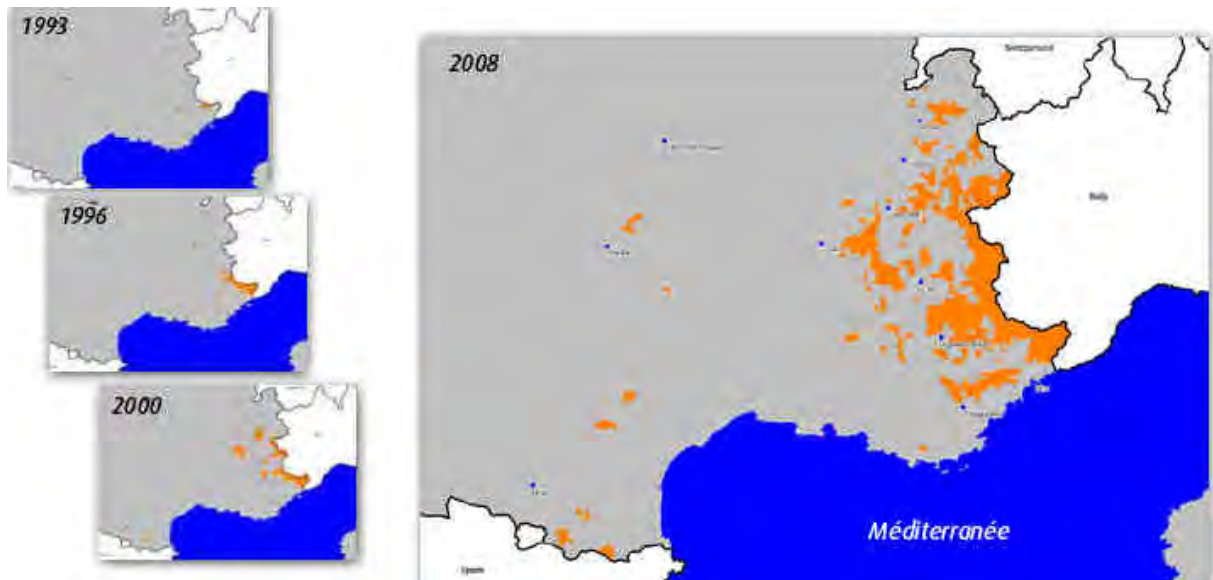
L'expansion des cheptels dans les pays voisins, le développement des forêts en France et des friches en raison de l'exode rural et de la déprime agricole, le développement de la population de gros gibiers et l'introduction de mouflons sont à l'origine de la réapparition du loup en France (74).

C'est le 5 novembre 1992, lors d'un comptage des ongulés sauvages, qu'un couple de loup est repéré dans le parc du Mercantour (15, 29, 50). Depuis sa réintroduction ou réapparition fait alors débat. En effet, dans les années 1960, des propriétaires de loups captifs décident d'accélérer leur introduction et les libèrent sur le territoire français. Les animaux seront abattus, mais l'histoire se répétant avec le lynx, éveille les soupçons. De plus, ce n'est que 6 mois seulement après l'apparition du loup que le fait est révélé. Les relations s'enveniment donc bloquant toutes communications entre les éleveurs, l'Etat et les associations de protection de la nature pendant des années. De plus, la couverture médiatique va alimenter le retour de la peur du loup ancestrale.

Indéniablement, depuis sa réapparition, du fait de son pouvoir de dispersion, le territoire du loup s'étend, comme en témoignent les dégâts qu'il cause aux éleveurs et le suivi de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

En 1992, le suivi des loups était assuré par les gardes et agents du parc du Mercantour (15). Mais l'extension géographique des loups a nécessité la création d'une structure d'échelle nationale : le « Réseau Loup » dès 1993. Leur but est le suivi de la répartition du loup en France à partir de la collecte d'indices de présence (observations visuelles, traces, reste de proies sauvages ou domestiques, crottes, urines, hurlements, cadavres de loups, ...) (22), et à travers le constat de dommages sur le cheptel domestique. Les indices récoltés sur les nouvelles zones de présence suspectées sont envoyés en expertise génétique (15). De 1992 à 2007, les analyses génétiques ont permis d'identifier 207 loups différents sur le territoire français, dont certains actuellement sont morts et d'autres sont passés soit en Espagne, soit en Italie. Aujourd'hui, en 2011 sont dénombrés environ 200 loups sur le territoire français (91).

Grâce à ces informations, des cartes géographiques de répartition du loup en France ont pu être établies.



7- Cartographie de l'aire de répartition du loup en France de 1993 à 2008 (Source ONCSF) :
 (Cartographie établit à partir des indices génétiques classe 1 : indices certifiés par la génétique et classe 2, indices probables dépendants des conditions de récolte sur le terrain)

L'aire de répartition détectée augmente depuis la réapparition du loup d'environ de 25% par an (92). Le nombre de Zones de Présence Permanente (ZPP) détectées augmente depuis 1993 d'environ 22% par an en moyenne et de 15% durant la période 2000-2006. Globalement, il est noté un doublement du nombre de ZPP tous les 5 ans (92).



8- Source : La Dépêche du 03/05/2011, Loup y es-tu ? Oui ! (94)

Grâce au suivi hivernal par le repérage dans la neige, au suivi estival permettant la détection, à la reproduction, aux hurlements provoqués et au piège photo automatique (22), des indicateurs de suivi ont pu être ainsi déterminés permettant :

D'identifier les Zones de Présence Permanente (ZPP) : C'est à dire un territoire peuplé par des loups en l'occurrence toute l'année et depuis au moins deux hivers consécutifs, par une ou plusieurs meutes ou individus. De plus, la présence de l'espèce doit être prouvée par analyses génétiques (à partir de poils, fèces ou urines). Sont aussi déclinées des Zones de Présence Temporaire ZTP et Zone de Présence Occasionnelle ZTO. Ces zones sont réévaluées chaque année. C'est en fonction de cette classification que les moyens de protection à mettre en œuvre sont définis et que sont débloqués les fonds financiers (50).

D'estimer l'Effectif Minimum Retenu ou EMR, indice qui évalue le nombre minimum de loups installés en période hivernale dans chaque ZPP.

D'estimer le taux de survie et d'accroissement de la population de loups grâce à la Capture Marquage Recapture ou CMR, qui est une estimation par extrapolation du nombre total d'individus présents dans l'ensemble de la population à un temps T. Cet indicateur n'est mis à jour qu'avec 3 ans de retard minimum (92).

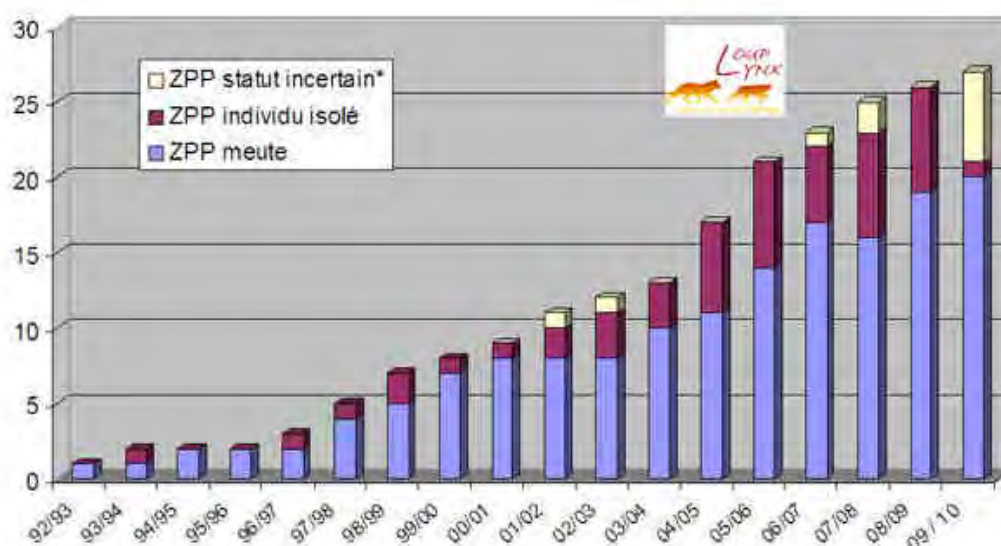
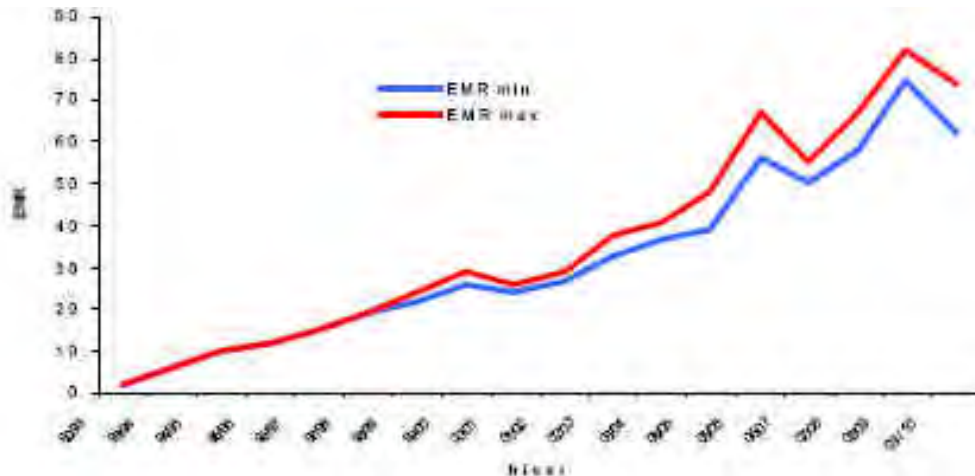


Figure : évolution du nombre de ZPP des loups en France (*statut incertain : ZPP pour lesquelles aucun indice de présence n'est découvert pour le premier hiver, en attente des données du 2eme hiver pour déclassement le cas échéant) source : ONCFS - Réseau loup Lynx / juillet 2010

9- Evolution des ZPP de 1992 à 2010 (source : ONCFS, quoi de neuf, juillet 2010, n°23)



10- Evolution de l'indicateur EMR : nombre minimum de loups installés sur les ZPP en période hivernale (Source : ONCFS, quoi de neuf, juillet 2010, n°23)

Les effectifs EMR sur ces ZPP évoluent en moyenne de + 17 % par an depuis 1994 et de + de 20 % par an durant la période 2000-2005 (91).

C'est ainsi, que les indicateurs EMR ont permis d'identifier 207 loups différents sur le territoire français de 1992 à 2007 (91).

En 2010, selon les chiffres du gouvernement, il y aurait 27 ZPP, dont 20 sont constituées en groupe de 2 à 8 individus. L'EMR serait de 62 à 74 loups présents en France, toujours à cette même date. Le nombre total de loups en France est estimé en moyenne à 164 en 2010 (92). Le nombre de meute reproductrice serait d'environ 64% en 2010.

Ainsi le nombre total de loups début 2010 est estimé de 180 loups à 200 loups (92).

c. Ce que dit la loi :

La France a ratifié la convention de Berne en 1979, dont l'article 6 protège strictement le loup (10), et n'a accepté de l'appliquer qu'en 1989 puis en 1990 avant d'adopter la directive européenne « habitats » de 1992. Le loup est donc une espèce protégée.

i. Au niveau international :

La Convention de Berne est ratifiée par la France le 31/12/1989 (loi 89-1004), publiée dans l'ordre juridique interne par la décret n° 90-756 du 22 août 1990, modifié par le décret n°96-723 du 08 août 1996. Il ne fut inscrit sur la liste des espèces protégées qu'avec l'arrêté du 10 octobre 1996.

Dans l'annexe 2 de la Convention de Berne du 19 septembre 1979 sont interdits :

- a- toute forme de capture intentionnelle, de détention et de mise à mort intentionnelle.
- b- la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos.

- c- la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation, pour autant que la perturbation ait un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente convention.
- d- la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés, et de toute partie ou de tout produit, facilement identifiables, obtenus à partir de l'animal, lorsque cette mesure contribue à l'efficacité des dispositions de cet article.

Mais la convention de Berne ne s'applique pas directement aux particuliers (29).

Le loup est aussi protégé par l'annexe II de la Convention Internationale sur le Commerce des Espèces en Danger menacées d'extinction de 1973 dite convention de Washington, appelée CITES.

ii. Au niveau européen :

Le loup est aussi protégé par Les Directives Européennes du 21 mai 1992 et 27 octobre 1997 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, notamment celle intitulée 92/43/CEE annexe IV du 21 mai 1992 qui confère au loup son statut d' « espèce communautaire prioritaire ».

L'article 16 prévoit des exceptions à cette protection : « *à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle (...), pour prévenir des dommages importants aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriétés (...)* ».

iii. En droit français :

La loi française concernant la protection du loup est nettement plus floue et imprécise. C'est pour cela que sur les listes de protection au titre de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976, chaque espèce peut être classée comme nuisible, gibier ou protégée.

L'article L 211-1 du code rural pose le principe de la protection des espèces animales non domestiques, dont la conservation est justifiée par la nécessité de préserver le patrimoine biologique.

Un arrêté interministériel du 10 octobre 1996 inclut le loup dans la liste de ces espèces (10 p 40).

iv. Les dérogations :

Les exceptions déjà énoncées dans les dispositions internationales et européennes sont reprises dans le code rural par les articles L 211-1, L 211-2, L 211-5, R 221-1 à R 211-11.

Cependant, d'autres articles dans le même code réduisent fortement la portée de cette protection :

- article L 227-9 autorise tout propriétaire ou fermier à repousser ou détruire même avec des armes à feu, mais à l'exclusion du collet et de la fosse, les bêtes fauves qui porteraient dommage à leur propriété.

Article L 227-6 autorise le préfet, chaque fois qu'il est nécessaire et après avis du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, à ordonner des battues ou des chasses générales ou particulières aux loups, renards, blaireaux et autres animaux nuisibles.

Le code des communes, article L 122-9, autorise le maire d'une commune, en vertu de ses pouvoirs de police, à prendre toutes les mesures utiles à la destruction des animaux nuisibles ainsi que des loups et des sangliers remis sur le territoire. Sous le contrôle du conseil municipal et du Préfet, il peut organiser des battues.

L'article L 4111-1 de l'environnement précise les interdictions relatives aux espèces protégées, tandis que l'article L 411-2 en fixe les modalités.

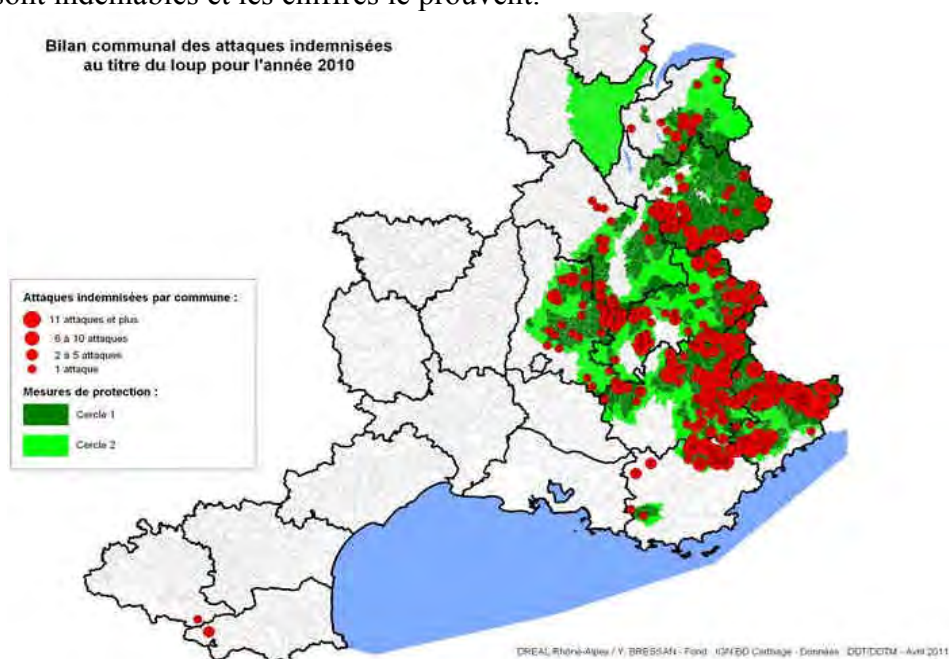
Enfin, souvent des articles de lois datant de plusieurs dizaines d'années, du temps où le loup était encore présent sont ressortis, car non abrogés et oubliés comme par exemple, en 1992, les maires des communes avoisinantes du Mercantour ont ressorti un article du code des communes permettant de « requérir des habitants avec armes et chiens propres à la chasse de ces animaux afin de les détruire », texte datant de 1871 (63) ou encore le secrétaire de la ligue savoissienne a ressorti un article du code rural de 1844 mentionnant que « *tout propriétaire ou fermier peut repousser ou détruire, même avec des armes à feu (...), les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés* » (50).

L'arrêté interministériel du 27 mai 2009 (publié au journal officiel du 29 mai 2009), le loup a été retiré de la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France.

IV- Réalité du terrain en France :

a. Conséquences sur le terrain de la réapparition du loup :

Les faits sont indéniables et les chiffres le prouvent.

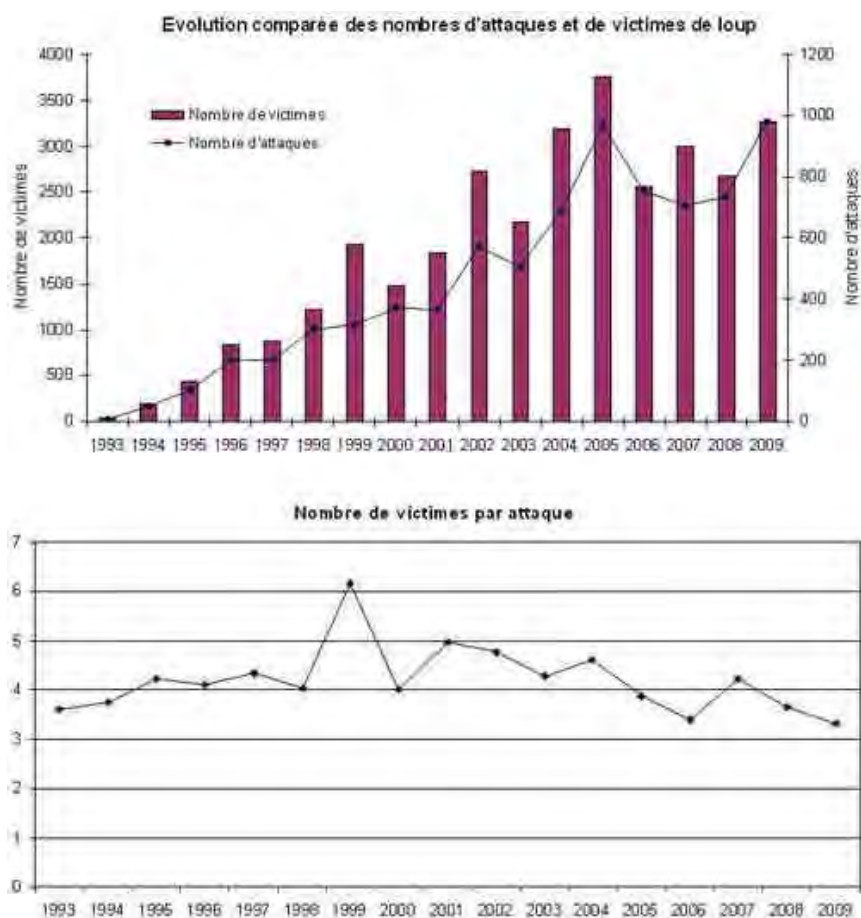


11- Bilan communal des attaques en 2011. (Source : 92 rubrique28)

Le loup est un carnivore opportuniste qui s'attaque préférentiellement aux ongulés sauvages (27). Les répercussions des dommages sur les population sont actuellement faibles en dehors des mouflons, espèce introduite dans le massif alpin et mal adaptée (27,72).

En zones d'élevage, il n'hésite pas à s'attaquer aux troupeaux domestiques et particulièrement aux ongulés de petite taille comme les ovins et les caprins. Cependant, les ovins représentent 95% des victimes, contre seulement 2% environ de bovins et 2% de caprins (40).

Cette recolonisation se manifeste donc par de la prédation sur les troupeaux domestiques provoquant la colère des éleveurs et bergers.



12- Evolution comparée des nombres d'attaques et de victimes de loups. (Source : 92, rubrique 29)

13- Nombre de victimes par attaque (source : 92, rubrique 29)

Même s'il est vrai que le loup fait beaucoup de victimes dans les troupeaux d'élevage ovins, les maladies telles que la brucellose ovine, la tremblante ou l'agalactie contagieuse, la fièvre catarrhale du mouton font bien plus de dégâts (4).

b. Gestion de la réapparition du loup :

La réapparition du loup, dont le retour était prévisible, a pour mérite de mettre en lumière les difficultés de gestion du problème, ce qui a contribué à envenimer l'ambiance sociale des montagnes, le loup devenant un enjeu géopolitique (72).

C'est en 1992, alors que le loup réapparaît que l'Union Européenne décide de diminuer la PCO (50).

Cependant, il faudra attendre 1997 pour la mise en place d'un véritable projet de gestion connu sous le nom de **LIFE 1** ou LIFE loup, axé sur la protection du loup. Il est prévu pour une durée de 3 ans et ne concerne que 3 départements (Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et Alpes Maritimes). Son but était d'assurer un suivi scientifique des populations de loup installées, de suivre et étudier les populations d'ongulés sauvages et leur éventuel renforcement local, de promulguer la mise en place des mesure d'aide à la protection des troupeaux, de compenser les dommages et de développer la communication sur le loup. Cette volonté de protection des troupeaux et de prévention des attaques s'est traduite par l'émission de 3 mesures principales : le financement d'un aide berger à la hauteur de 1 500 euros, l'aide à l'acquisition de chien de protection à la hauteur de 533 euros et une aide plafonnée d'environ 761 euros pour l'achat de parcs de regroupement fixe ou mobiles.

Ce projet, d'un coût d'environ 1.6 millions d'euros, était financé par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour moitié et par l'Union Européenne pour l'autre moitié (50, 82, 91).

De 1999 à 2002, un second programme **LIFE 2** est instauré, intitulé : « le retour du loup dans les Alpes Françaises ». Ces objectifs étaient de suivre la colonisation du loup et de mesurer son impact sur les activités socio-économiques, de prévenir et de compenser les dommages, et de favoriser l'acceptation du loup par la population (22). Il concernait 10 départements (Haute Savoie, Savoie, Isère, Ain, Drôme, Vaucluse, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Alpes de Haute Provence, Var). 65% du budget était consacré au soutien du partitocratie et à la recherche de structures et de moyens durables de l'exercice du pastoralisme en zone de prédation (91). Son coût est estimé à environ 2,836 millions d'euros (50,91), financé à 40% par l'Union Européenne, 55% par le ministère de l'écologie et du développement durable et 5% par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (50). La gestion financière et administrative est confiée à l'ONCFS et la DIREN (82).

Pendant ce temps, en 1993, à la demande du ministère de l'Environnement, un **Réseau Loup** se crée. Il s'agit d'une structure administrative et technique qui opère sur 9 départements du Sud-Est de la France, coordonnée par l'ONCFS. Ce réseau comprend plus de 450 correspondants, parmi lesquels répartis comme suit : 81% composés des agents de l'ONCFS, de l'ONF, de la DDAF, des agents des Parcs Nationaux et Régionaux (Mercantour, Ecrins, Vanoise, Queyras, Vercors,...), des gendarmes, et 19% composés par des accompagnateurs de montagne, des professionnels agricoles (bergers, éleveurs, ...), des chasseurs, des naturalistes,

des particuliers,... En 2000, le Réseau Loup fusionne avec le Réseau Lynx pour former le **Réseau des Grands Prédateurs – Loup Lynx** (90).

En 1998, le ministère de l'environnement et le ministère de l'agriculture créent le **Groupe National Loup**. Cette instance de concertation nationale a pour but la mise en place d'une stratégie nationale de conservation du loup liée à un pastoralisme durable. Constitués d'intervenants de tous horizons (élus, éleveurs, écologistes, ...), ils se réunissent tous les trois mois pour réfléchir à des solutions durables sur la problématique du loup.

En 1999, c'est la naissance du programme **Pastoraloup** : des écovolontaires rencontrent des éleveurs, des bergers, des techniciens des parcs et participent aux tâches quotidiennes : soins, aux brebis, traite des chèvres, entretien des cabanes. Sur l'estive, ils aident le berger à surveiller le troupeau rechercher les bêtes égarées, les soigner, déplacer ou réparer les parcs de regroupement. Ils apportent une aide technique mais aussi psychologique.

Et pendant ce temps, une multitude de rapports ministériels ont vu le jour parmi eux, ceux de BRACQUE, d'ESTROSI, d'HONDE.

Suite aux recommandations européennes de 2004, un plan d'action loup émerge. Il a pour mission la réduction de l'impact du loup et l'accompagnement des éleveurs, la gestion des populations de loups, le suivi biologique et l'étude de l'impact sur l'élevage, la coordination transfrontalière et la communication et concertation afin de diffuser l'information avec transparence et faciliter ainsi les remontées d'informations (50).

Renouvelé récemment, le « **plan d'action national sur le loup 2008-2012** » décrit la conduite de l'Etat français en matière de gestion du loup et de son impact sur le pastoralisme (91). Les actions préconisées dans le cadre du plan loup 2008-2012 ont pour objectifs :

- garantir le maintien d'un état de conservation favorable au loup, en accord avec les critères définis par la Directive Habitats
- limiter les impacts de la présence du loup notamment sur l'élevage
- mettre en œuvre des méthodes de gestion permettant de rationaliser les moyens consacrés à cette politique.

Cela implique une anticipation de l'expansion naturelle du loup au-delà des Alpes par l'extension du réseau de suivi scientifique de l'espèce aux nouveaux départements concernés ou susceptibles de l'être, la mise en place d'une gestion différenciée de la population de loups et le renforcement de la concertation et la consultation des différents partenaires de l'Etat sur ce dossier.

La mesure T ou « aide pour la mise en place des moyens de protection des troupeaux contre les grands prédateurs » consiste à proposer aux éleveurs un contrat visant à financer 80% des surcoûts liés à la protection (aide au gardiennage, parcs de nuit, chiens de protection). Les éleveurs en contrepartie s'engagent à regrouper leur troupeau tous les soirs. Un arrêté préfectoral détermine annuellement un zonage permettant la mise en place des contrats selon si la zone d'élevage est classée en cercle 1 ou 2. Les communes avec prédation avérée et

communes enclavées sont classées en zone 1, tandis que les communes où la prédation est possible à court terme sont classées en zone 2. En cercle 1, les contrats sont d'une durée de 5 ans et donnent droit à l'ensemble des aides, tandis qu'en cercle 2, les contrats sont d'une durée de 2 ans et ne concernent pas les mesure de gardiennage, ni les troupeaux de moins de 150 têtes (50). Cependant les cercles sont révisés tous les ans.

Au 25 juillet 2011, étaient dénombrées 583 attaques et 2 115 victimes, soit une augmentation d'environ 25% des attaques et 18% des victimes par rapport à 2010, selon Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (86, article du 12/08/2011, par Laurent Radisson). Elle vient d'adresser une circulaire aux Préfets le 29 juillet 2011. Pour la période 2011-2012, seulement 6 tirs de prélèvements sont autorisés sur le territoire.

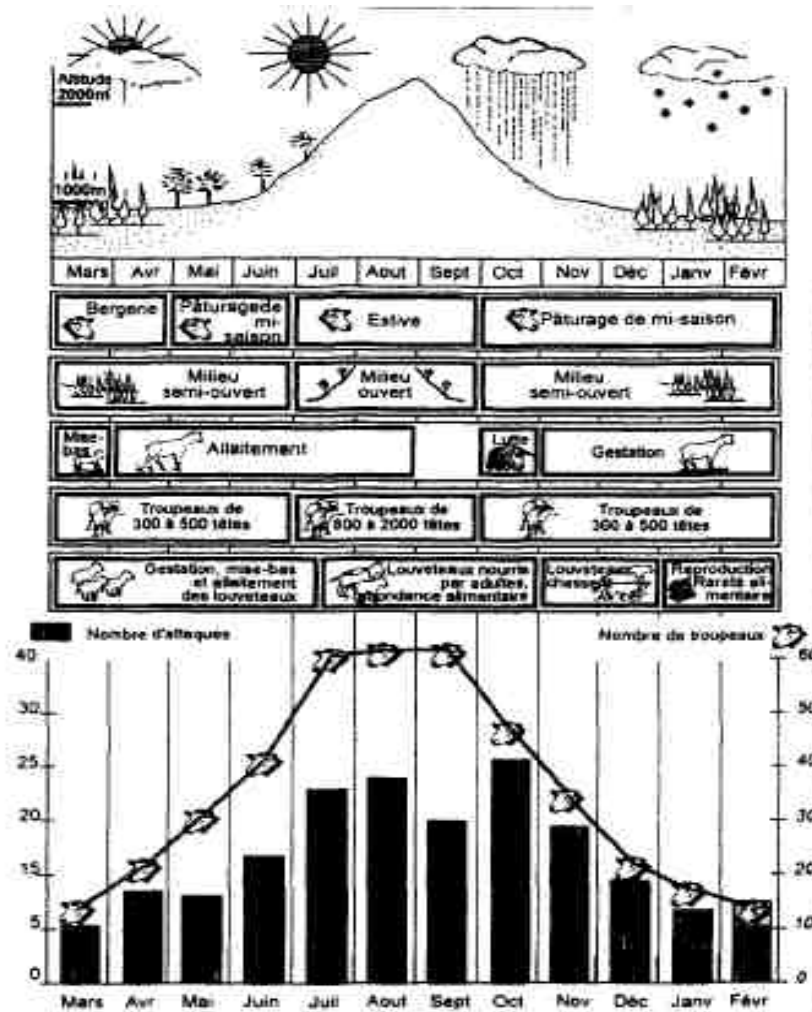
V- La réalité du problème posé par le loup :

Le véritable problème posé par le loup n'est pas le loup en tant que tel mais les dégâts qu'il peut entraîner en s'attaquant aux troupeaux domestiques et en entrant donc directement en compétition avec l'homme, et entre autre les éleveurs et bergers qui luttent eux aussi pour leur « survie en société ».

a. La prédation :

La prédation se fait dans plus de 95% des cas la nuit ; les attaques de jour se produisant par mauvais temps. Elle est plus importante en fin d'été et en automne pour plusieurs raisons : les jours raccourcissent, le temps est mauvais (pluie, brouillard, neige) et c'est la période où les jeunes louveteaux apprennent la chasse (39, 50, 74).

De plus, le risque de prédation sur les animaux domestiques semble s'expliquer en partie par la durée de pâturage des troupeaux. Ainsi, il est au plus bas en hiver et début de printemps lors de la mise bas car les troupeaux sont majoritairement en bergerie.



14- Mise en parallèle de l'évolution au cours de l'année des conditions climatiques de la conduite du troupeau, de la biologie des loups et du nombre d'attaques constatées (DIREN)

La proximité d'un bois ou d'une forêt, diversifiée ou jeune, plus riche en ongulés est un élément favorable aux loups. Ce qui pourrait expliquer une visite plus fréquente des prédateurs dans ces régions (39).

Le déroulement de la prédation est le suivant : un ou deux loups approchent le campement d'un côté. Les chiens aboient et s'élancent à leur poursuite. Un autre loup en profite pour s'avancer du côté opposé et saisir un animal qu'il fait courir vivant pour l'isoler et le tuer. Une brebis est tuée par strangulation et suffocation (74). Le loup commence alors à manger les parties les plus charnues de l'animal (gigots, épaules, viscères) (74).

Il a été observé aussi que la nuit, les loups visitent souvent les enclos où les animaux sont rentrés, en silence et à contrevent pour tester la situation (7). Ils peuvent ainsi observer pendant des heures sans que les chiens de protection ne décèlent leur présence. Puis, ils repartent en silence, ou alors tentent une attaque (7).

Les loups apprendraient vite à repérer les troupeaux bien protégés et ceux qui le sont mal (75).

Dans 49 % des attaques, 1 à 2 brebis sont tuées. Dans 25 % des attaques, ce sont 3 à 4 brebis qui sont tuées. Seules 26 % des attaques ont occasionné la mort de plus de 4 brebis (10).

Cependant, des phénomènes de « surplus-killing » ou « over-killing » existent chez les loups surtout en période hivernale (39). Ce sont des animaux tués en grand nombre mais non consommés. En 1802, une meute de 6 loups a tué jusqu'à 600 brebis en une seule attaque (19).

Pour certains biologistes, il semblerait que cela pourrait s'expliquer par le comportement des bêtes attaquées, qui au lieu de se disperser se rassemblent, perturbant ainsi les repères de prédation du loup qui répète les attaques sur le troupeau au lieu de mettre à mort une proie unique (6, 84). Pour d'autres, les massacres à grande échelle ne surviendraient que quand les moutons s'échappent de leur enclos et permettent aux loups de les chasser individuellement dans une séquence frénétique de « surplus-killing » (7).

b. Ses conséquences :

Une attaque de loup peut faire peu de victimes si le berger arrive à s'interposer avec l'aide du chien.

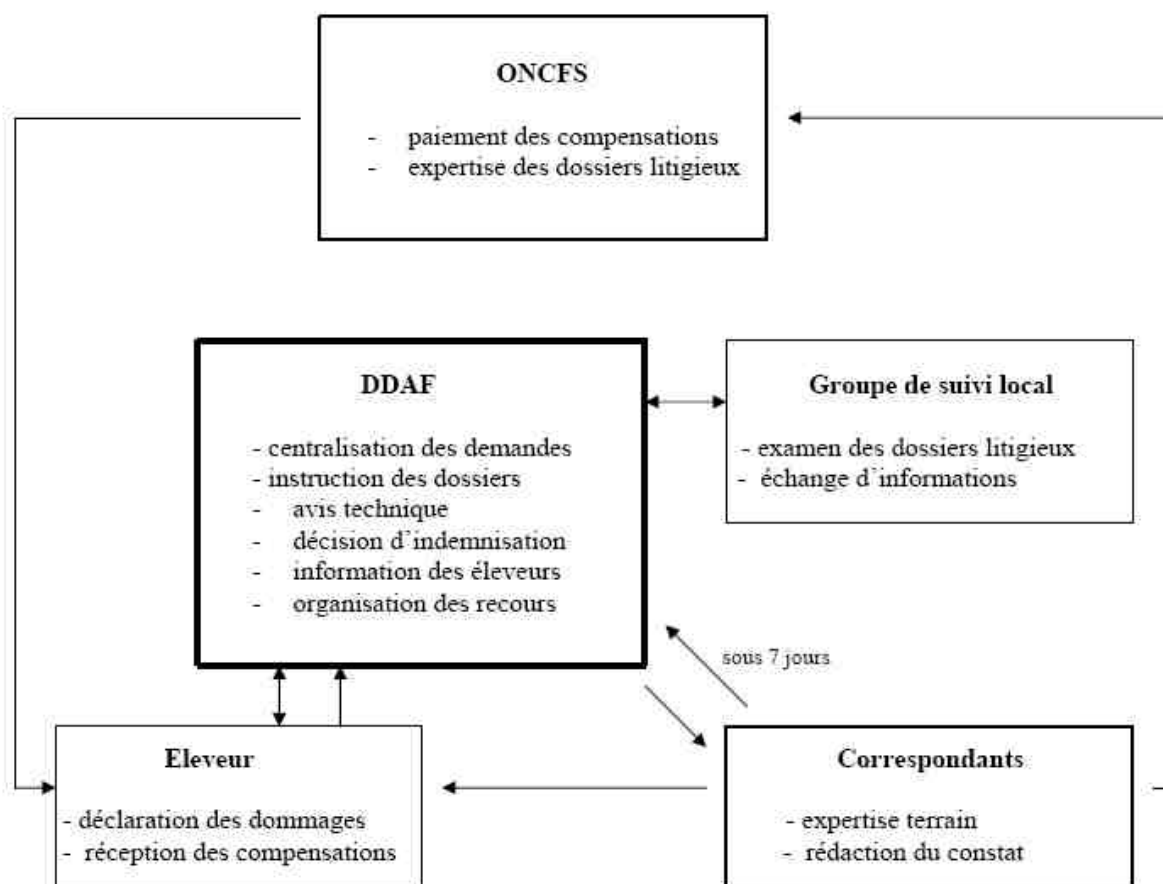
Aux victimes directes, il faut ajouter les pertes indirectes que sont les animaux perdus, les victimes de dérochement.

Le stress qui suit une prédation et à fortiori plusieurs prédatons, subit par le troupeaux entraînent des avortements, une baisse de fertilité des brebis, un allongement de la période d'agnelage et une baisse de l'engraissement des agneaux, une diminution de qualité et de tonnage du fromage (4,74) avec toutes les conséquences financières que cela peut entraîner.

Les zones de montagne à proximité des zones boisées, ou difficiles d'accès sont progressivement abandonnées ; les bergers ou éleveurs n'y mènent plus leurs bêtes. Le milieu se ferme progressivement et il y a expansion des friches et des surfaces forestières jusqu'aux abords des villages. Les ovins n'assurant plus le débroussaillage, le risque d'incendie s'accroît. L'arrêt du pâturage a pour conséquence immédiate de favoriser les phénomènes d'avalanches car l'herbe haute se couche et crée un tapis orienté dans le sens de la déclivité. De plus, la biodiversité recule car l'apparition d'une végétation arbustive ombrageante appauvrit biologiquement le milieu par manque de luminosité.

Mais il y a plus grave : voir en VIb et VII

c. Faire la déclaration :



15- Organigramme de la procédure de compensation (60)

Lors de la déclaration, sont relevées les circonstances de l'attaque, la carcasse afin que soient recherchés de indices de présence (excréments, poils) et traces indirectes de prédation (traces de lutte, flaques de sang). Puis une expertise est faite sur l'animal mort et les traces de morsure avec hématome sont notées, ainsi que la localisation des morsures, les lésions associées, leur profondeur et le diamètre des perforations. Cela permet d'identifier le prédateur en cause car des attaques dues aux chiens errants peuvent être confondus de premier abord à celles du loup. La signature de la prédation due à un loup est faite lorsque la morsure est localisée au niveau de la gorge avec plus de 50% des perforations ayant un diamètre minimum de 3 mm et profonde de plus de 10mm (82). D'autres traces de morsures sont localisées entre le cartilage de l'oreille et la gorge, le cartilage du larynx est écrasé, les muscles du cou dilacérés et il y a beaucoup d'hématomes (74).

Seuls les animaux retrouvés sont indemnisés, pas les manquants.

Ce sont les éleveurs qui sont indemnisés, pas les bergers.

VI- Mesures prises pour répondre à ce problème et leurs conséquences :

Depuis 1993, l'Etat s'est engagé pour le maintien de l'élevage et la présence du loup, par le biais d'aides financières et d'instauration de mesures de protection des troupeaux. Le problème du loup étant la prédation qui s'exerce essentiellement la nuit, les mesures prises se sont donc tournées vers les couchades (39). La protection des troupeaux est financée à hauteur de 80 % (bergers et aides-bergers, clôtures électrifiées et chiens patous).

Cependant, il y a deux attitudes en fonction de la réalité du terrain : soit les éleveurs doivent s'adapter à la présence du loup et modifier leur travail en fonction, soit ils doivent anticiper l'arrivée du loup.

a. Les mesures prises :

Les trois mesures principales prises permettent en association entre elles une diminution du risque d'attaque de 75% (27 p 32, 91).



16- Moyens de protection parcs de regroupement, filets, chien de protection (Source : 92 rubrique53)

i. Le gardiennage ou présence nocturne du berger :

La présence de l'homme à proximité du troupeau est essentielle pour limiter les interactions loups/animaux domestiques (22).

Il consiste en une aide pastorale à la surveillance des troupeaux pour soulager les bergers et éleveurs, en cas d'attaques répétées ou durant les fenaisons, qui mobilise ces derniers. Ce dernier est salarié de l'éleveur.

Son rôle consiste à rassembler le troupeau, surveiller ce dernier notamment en cas de mauvais temps, monter et démonter des parcs de nuit et les entretenir, encadrer les chiens de protection et sensibiliser les randonneurs sur la conduite à tenir en présence du chien de protection (74, 82).

ii. Les parcs :

Les troupeaux regroupés la nuit subiraient 2,4 fois moins d'attaques que ceux ayant la liberté de dormir sur les lieux de couchage naturel (28).

Les parcs de protection fixes ou mobiles ont pour objectifs de rassembler les animaux la nuit, éventuellement le jour lors de mauvais temps. Ils créent un obstacle qui diminue le risque de rencontre entre le loup et le bétail en perturbant les conditions de prédation. En plus de contenir le troupeau et d'empêcher l'intrusion du prédateur, ils évitent le risque de dispersion en cas d'attaque et le risque de dérochement. Enfin, ils permettent l'intervention rapide du berger en cas d'alerte lorsqu'ils sont à proximité et facilitent le travail du chien de protection.

Ils doivent être suffisamment vaste pour permettre des mouvements de masse du cheptel et céder si nécessaire sous la pression du troupeau lors d'une attaque.

La taille du parc est estimée selon le cheptel à raison de 10 m² par brebis.

Les parcs mobiles sont constitués de filets électrifiés et alimentés par des batteries photovoltaïques. Ces clôtures électriques font en moyenne 0,85 m de haut pour les ovins et 1.10 m pour les caprins. Elles ont 4 fils pour les ovins et caprins de moins de 1 200 têtes, 6 fils pour plus de 1 200 bêtes et seulement 1 seul fils pour les bovins et équins. Les filets utilisés mesurent en général 50 m de long (82). Ces parcs sont de taille variable de 3 à 50 ha pour les ovins jusqu'à 200 ha pour les bovins (39). Les loups craignent l'électricité, et les clôtures électriques les arrêtent.

Parfois un double système de clôture de parcs mobiles est utilisé. La distance entre deux enceintes doit être alors d'au moins 2 mètres entre les deux.

Les parcs mobiles sont déplacés deux fois par semaine (39).

Les parcs fixes, plus rarement utilisés, sont constitués de piquets reliés par un grillage métallique dont la hauteur est supérieure à celle des parcs mobiles (82).





Les parcs de pâturage sont fixes et de grande taille, permettant aux brebis de continuer à paître après leur regroupement © M. Barreteau

Clôture de protection des troupeaux ; équipement développer sur un hectare pour maximum 800 brebis, soit 10 m² par brebis
 Estive de Cujala de Sesques : Béarn 64 ; photo WRobert
http://www.aves.asso.fr/article.php3?id_article=154



Les parcs de regroupement sont des clôtures légères mobiles composées de filets ou de fils électrifiés. C'est une des premières mesures applicable en cas d'urgence - © M. Barreteau

- 17- pose d'un filet parc de regroupement et du filet
 - 18- parcs de pâturage fixe
 - 19- parc de regroupement
- (Source : 92)

Cependant, leur installation n'est pas toujours possible et dépend du terrain (exemple en haute montagne dans des terrains difficiles d'accès, rocheux et escarpés comme certains coins de la Drôme) (29).

iii. Les chiens de protection :

Les troupeaux jusqu'au XIX^{ème} siècle étaient conduits et protégés par le berger et un chien de protection.

Aujourd'hui, la présence de chiens de protection est considérée comme le moyen de protection la plus efficace. Ils permettraient de diminuer le nombre d'attaques de 75 % lorsque le troupeau est parqué (27). Cependant, ils n'empêchent pas totalement la prédation. Ils semblent même plutôt inefficaces quand les moutons ne sont pas regroupés le soir (28).

Ces chiens de protection sont différents des chiens de conduite qui sont généralement des Border Collie, qui lui a de nombreux contacts avec l'homme et ne joue pas de rôle de gardiennage.

En France, le chien recommandé est le patou ou chien des Pyrénées (39). Séparé de sa mère dès l'âge de 8 semaines, il est placé, souvent au moment de l'agnelage (26, 25) avec 3 à 6 brebis et agneaux et changé régulièrement de casse afin qu'il côtoie un maximum de membres du troupeau. Vers 4-5 mois, il intègre le troupeau avec qui il vivra constamment avant de monter en estive avec ce dernier dès l'âge de 2 ans (âge préconisé). Il est important qu'il grandisse avec le troupeau afin de pouvoir s'identifier aux moutons comme sa famille et acquérir et garder la peur du loup (39, 82).

Son rôle consiste à maintenir un contact et une attention permanente sur le troupeau, sans interrompre les activités de ce dernier, en assurer la protection, en réagissant à toutes les activités non habituelles, à un intrus ou à toute menace pour le troupeau (82). Il ne doit pas être un facteur de stress mais doit au contraire les calmer et les rassurer (82).

Il n'y a pas de norme établie quand au nombre de chien et la taille du troupeau même si certains préconisent un chien pour 500 brebis et 3 à 5 chiens par troupeau en estive (39). Cependant, bien qu'il n'y ait pas d'étude montrant une différence d'aptitude au travail, il semblerait que l'origine et la qualité d'introduction du chien dans le troupeau sont des facteurs essentiels (39, 82).



20- chien de protection du troupeau (Source : 92)

Cependant, une des difficultés pour le chien réside dans le fait que, parfois, il doit garder plusieurs troupeaux d'ovins, qu'il ne connaît pas tous les membres et doit aussi faire face à un nouveau maître (39 p. 34).

iv. Autres :

Les diagnostics pastoraux consistent à relever toutes les caractéristiques et les modalités d'exploitation de l'alpage, afin d'évaluer leur vulnérabilité par rapport à la présence du loup et de définir pour chaque unité pastorale les mesures les plus adéquates à prendre en matière de protection du troupeau (74).

Depuis le second programme LIFE, la mise en oeuvre de **diagnostics pastoraux** sur les nouveaux alpages concernés par le loup ont pour but d'aménager et de gérer au mieux l'espace utilisé par les éleveurs et leur troupeau, en adéquation avec les ressources naturelles (74 p.147,50). Avant la mise en place des moyens de prévention, des techniciens du programme LIFE analyse les données de l'alpage et du mode de fonctionnement de l'unité pastorale afin de proposer les mesures adaptées à chaque unité de gestion en zone de présence du loup. Cependant, ces diagnostics se sont révélés inefficaces pour plusieurs raisons : diagnostics réalisés trop en amont de l'arrivée du loup et donc peu suivis, des mesures de prévention prises dans l'urgence juste après une prédation et un budget de 1 200 euros pour un coût de 1 524 euros par diagnostic (50).

Des **analyses de vulnérabilité à la prédation** d'une unité pastorale vont venir compléter ces diagnostics pastoraux. Elles évaluent la faisabilité de la mise en place de mesures de protection et leur adéquation maximale aux pratiques, si cela est possible (82, 91).

D'autres moyens de protection sont évoqués : le lama ou l'âne (46,49).

Les dispositifs d'effarouchement tels que les réflecteurs, les lumières intenses, les pièces de métal battant au vent ou la diffusion d'enregistrement de sons humains n'ont fonctionné que pendant 2 à 3 semaines ; après quoi le loup semble s'y être accoutumé et ignorer le dispositif (50).

Le conditionnement aversif consiste à rendre malade le loup (ou autre prédateur) par la mise de chlorure de lithium par exemple dans les appâts et détourner ainsi l'animal de la consommation d'ovins. Mais le résultat fut peu concluant (46,49).

Le système des fladries (originaire de Pologne) est très peu utilisé. Il s'agit d'une corde munie de petits drapeaux rouges, lâchement tendue sur des piquets à quelques dizaines de centimètres du sol. Apparemment le loup ne passe jamais sous le fladry, mais la raison de cette aversion est ignorée (46).

Les tirs aléatoires n'ont eu aucun effet sur les dégâts des troupeaux (4).

Les tirs de prélèvements préconisés peuvent avoir un effet pervers si le mâle dominant est abattu, la meute peut se scinder en 2 ou plus et entraîne une multiplication (50).

Le loup ne reviendra pas sur le lieu où il a éprouvé une sensation de douleur dans son corps comme un tir sur un alpage (46).

b. Leurs conséquences :

i. Sur le plan économique :

La rentabilité d'une main d'œuvre supplémentaire comme un aide-berger se fait à partir de 1000 à 2000 têtes (10, 39). Cependant, malgré les rassemblements de troupeaux, nombreux sont les éleveurs qui ne peuvent recourir à cette solution, malgré les aides financières. D'autant plus qu'il est difficile actuellement de trouver des bergers ou aides bergers avec une formation suffisante pour affronter la rudesse de ce métier et qu'ils sont soumis à la législation des 35 heures (42). Enfin, la notion de prédation dans la région suffit souvent à freiner les volontaires pour postuler.

Cette main d'œuvre implique aussi une modernisation des chalets ou cabanes pastorales (surface minimum, proximité de l'eau, accès à pied, isolation suffisante, étanchéité, ...) (39), et donc un investissement financier supplémentaire au niveau des communes (10).

Les brebis ne buvant plus la rosée en mangeant à la fraîcheur du soir et du matin, il a fallu créer tout un système d'abreuvement financé par le conseil général (38).

Enfin, un phénomène nouveau émerge : le métier de berger se féminise de plus en plus. (10)

De plus, si le prédateur s'approche de l'enclos ou pénètre dans l'enclos, il y a un mouvement de panique parmi le troupeau et les brebis peuvent s'étouffer en masse, risque d'autant plus grave qu'il serait difficile de prouver la responsabilité du loup dans l'affaire (39). L'autre phénomène décrit plus haut est celui de surplus-killing, faisant un nombre impressionnant de victimes (38).

Il ne faut donc pas oublier que la prédation en elle-même entraîne des conséquences financières directes (mort de brebis, perte d'acquis génétique car la sélection est faite selon des critères qualitatifs précis) et indirectes (animaux perdus non retrouvés donc non indemnisés, preuves d'attaque du loup non identifiables car détruites par les charognards, comme les vautours, avortements des brebis, perturbation de l'ovulation des brebis, baisse de l'engraissement des agneaux, perte ou diminution de la production de lait, renouvellement des brebis tuées, baisse de la qualité et déclassement des agneaux) (29, 85).

Les autres charges concernent les frais de vétérinaire, l'achat de nouvelles brebis, l'alimentation, l'entretien et les soins vétérinaires des chiens de protection, compléments d'alimentation pour les agneaux et des brebis lorsqu'elles sont enfermées, achat de fourrage supplémentaire en raison du raccourcissement du pâturage dû à la présence du loup.

Dans le cadre de l'élevage laitier ovin ou caprin qui s'effectue sur des petits troupeaux, le fait de rentrer les animaux tous les soirs occasionne un manque à gagner certain dans la mesure où une traite est faite au lieu de deux habituelles (50).

La mise en place de parcs de protection a un coût financier certain, même si une partie est prise en charge.

L'achat d'un patou est pris en charge à la hauteur de 80%, mais l'entretien, leur soin et l'alimentation de ce dernier ne sont pas pris en charge par la prime (29).

Donc « même en l'absence de prédation, l'exploitant voit ses revenus diminuer du simple présence du prédateur et de la possibilité de prédation », dixit Monsieur ESTROSI (29,85).

ii. Sur le plan écologique :

« Le pastoralisme ovin préservait les milieux naturels des espèces et des espaces de montagnes et le loup mettrait en danger le pastoralisme et nuirait donc en conséquence à la préservation de l'environnement et la biodiversité en montagne », dixit Monsieur BENHAMMOU (4).

Depuis la réapparition du loup, la conduite des troupeaux est modifiée : les troupeaux doivent être ramené tous les soirs à la cabane, doivent être parqués.

Cette répétitivité de la prédation perturbe la gestion des estives et favorise donc la dégradation localisée de l'alpage : le passage répété du troupeau accroît le risque d'une érosion rapide en versants pentus. De plus, du fait de la pénibilité de la tâche et dans l'angoisse d'une nouvelle attaque, les secteurs les plus éloignés ou les plus difficiles sont abandonnés, s'embroussaillent rapidement (38,82). Ces zones fermées et embroussaillées sont plus vulnérables aux incendies et les risques d'avalanches y sont plus fréquents. Il y a donc sous-utilisation, voire un abandon des pâturages alpins éloignés des infrastructures et une surexploitation des pâturages proches.

De plus, cette concentration du bétail en parc a pour conséquence une surfertilisation en azote due à la concentration de fumier. Les apports d'azote par troupeau en parc de nuit représentent 130 unités par an sur 20 hectares d'alpages pour un troupeau de 1 600 ovins et une durée d'estive de 100 jours. Cela est responsable d'une érosion de la zone d'implantation du parc et une pollution de l'eau, les cabanes étant proches des points d'eau (39).

iii. Sur le plan sanitaire :

Le retour du loup oblige au regroupement nocturne des animaux. Cette contrainte est responsable d'une baisse du bien-être des animaux, de problèmes de piétin (37, 74). La concentration dans les parcs de nuit favorise les boiteries. Le « migon », très volatile par temps sec peut être responsable de problèmes respiratoires.

Le regroupement nocturne entraîne des risques sanitaires évidents (37, 74).

iv. La lourdeur administrative :

Pour être indemnisé en cas d'attaque, l'éleveur doit souscrire à au moins deux mesures de protection sur les trois. Il ne faut pas oublier la déclaration suite à une prédation.

v. Sur le plan légal :

Les patous sont des chiens relativement agressifs (29). Leur interaction avec les autres usagers de la montagne peut être source de poursuite judiciaire.

Le chien patou qui a souvent grandi avec le troupeau qu'il défend pose aujourd'hui des problèmes avec les autres utilisateurs de la montagne. Plus il y a de chiens, plus il y a de difficultés à contenir ces derniers, surtout dans des zones très fréquentées par des randonneurs. Les éleveurs se trouvent donc confrontés aux tribunaux suite aux attaques de leurs chiens sur les randonneurs.

vi. Changement du comportement du loup :

Dans le Mercantour des loups ont attaqué un troupeau rassemblé dans les filets électriques, sans présence du berger ou de chiens. Ils ont tourné autour de l'enclos jusqu'à ce que les brebis affolées le rompent et se dispersent dans tous les sens (38).

Le loup est très intelligent, il s'adapte aux dispositifs de protection et les contourne. Il est ralenti pour un temps, mais cela ne l'empêche pas de revenir attaquer les troupeaux.



21- image insolite du changement de comportement du loup. (Source : 95, par Philippe Lemoine, berger dans les Hautes Alpes)

Sept loups entourent le troupeau de 700 brebis, de plein jour, par beau temps, en présence des 3 chiens de conduite et un chien de protection et un âne et du berger de 54 ans expérimenté. Le berger redescend son troupeau vers les prés et 2 heures après ce dernier est attaqué par la même bande de loups faisant une victime. Il faut que le berger arrive à moins de 30 m pour faire lâcher prise à un loup. Traumatisé, le berger ramène ses brebis au parc de nuit, appelle l'éleveur et l'administration pour le constat. Or, cela se passe un samedi et les gardes ne monteront que le lundi. Cependant, il faut préserver les preuves contre les vautours. Le lendemain, il subit à nouveau une attaque. Cette fois, malgré les 2 chiens de protection et les 3 chiens de conduite, les loups isolent une brebis près d'un bois. La brebis ne sera jamais retrouvée. Il a fallu 3 jours de travail en urgence, trier les bêtes, les compter,

VII- Conséquences sur les éleveurs et les bergers :

a. Au niveau des méthodes de travail :

La réapparition du loup a remis en question les pratiques pastorales. Ces profonds changements ont souvent induits une augmentation de temps et de la pénibilité du travail des éleveurs et des bergers.

Depuis le retour du loup, l'activité pastorale doit faire face à de nouvelles difficultés dont les plus importantes sont (92) :

- ✓ Changer la conduite des troupeaux tout en respectant la diversité des animaux présentant des états physiologiques et des niveaux de besoins différents
- ✓ Mettre en place des mesures de protections
- ✓ Gérer durablement les ressources pastorales dont la composition botanique et les potentiels de production fourragère sont variés et éviter l'abandon des pâturages éloignés des infrastructures et le surpâturage proches de celles-ci
- ✓ Trouver le meilleur équilibre temporel entre les procurations de fourrages et leur consommation par les animaux
- ✓ Etre en accord avec le multi usage du territoire aux diverses activités humaines : chasse, tourisme, cueillette

Avant 1992, les brebis se gardaient quasiment seules, elles connaissaient la montagne et avaient suffisamment d'espace pour ne pas manger l'herbe des voisins. Le berger se levait très tôt pour s'assurer qu'elles partent du bon côté le matin, ce qui lui laissait du temps pour s'occuper des bêtes boiteuses, arranger les parcs, faire du bois, les courses et tout le reste vu qu'il était seul. Elles mangeaient tard le soir et tôt le matin.

Depuis, une garde quasi-complète est nécessaire. Le travail de garde consiste à orienter le troupeau à son départ le matin (5h-5h30 et 8h en fin d'estive). Certains bergers surveillent leur troupeau de près, avec des interventions nombreuses et précises du chien, tandis que d'autres laissent une grande initiative au troupeau (74). Le seul moment où les brebis sont seules est pendant la chôme (de 11 h à 17 h). Lorsqu'il fait trop chaud, les animaux s'arrêtent de manger, se mettent à l'ombre et ruminent. En fin d'après midi, après la période de chôme, le berger oriente le troupeau en direction du lieu de couchage, parfois très éloigné, qui est atteint vers 20-21h (18). Si le berger arrive trop tard le soir, les brebis se sont dispersées pour finir de brouter. Le berger doit alors passer plusieurs heures à les chercher. Le fait de devoir les rentrer plus tôt le soir, diminue le temps de pâturage et est donc un manque à gagner pour les éleveurs (37, 83).

Les transhumants gagnent les alpages vers le 15 juin et y demeurent jusqu'à mi-octobre, mais cela dépend des conditions météorologiques (74). La transhumance s'effectue par quartiers selon l'altitude, l'exposition, la végétation, la pente, ...Chaque secteur de pâturages est exploité par les animaux de 10 à 15 jours. Le berger salarié doit tenir compte des conditions atmosphériques.

Les éleveurs locaux regroupent leurs troupeaux pour la montée en estive de mi-juin à fin septembre et parfois décembre. La garde est assurée par eux même ou par des bergers salariés mais souvent n'ont pas les moyens d'embaucher un salarié. Pendant ce temps, tout leur temps est consacré à la fenaison pour constituer des stocks pour l'hiver (74). Durant l'intersaison, les troupeaux pâturent dans de grands parcs clôturés, ne nécessitant aucun berger, mais ne protégeant en rien contre l'attaque des loups. Il est changé régulièrement de pâturage pour assurer une utilisation rationnelle de l'herbe. Si la bergerie se situe à faible distance, les animaux sont rentrés tous les soirs, sinon ils dorment sur place.

En général, fin juin- début juillet, l'herbe est productive et le troupeau est gardé de façon restreinte pour éviter qu'il ne monte trop en altitude et gaspiller les ressources. Il est ramené chaque nuit à la cabane (39). En août et septembre, le troupeau est conduit en altitude, dans des lieux plus escarpés, où l'herbe est plus rare et il y a nécessité de déployer le troupeau sur une surface plus grande (39). Les animaux ne peuvent être ramenés chaque soir pour éviter les dégradations par le passage répété et dorment donc sur les crêtes (83). Or, c'est à cette période que la prédation est la plus forte (août à novembre).

La pose des clôtures mobiles (galagères) électrifiées ou en filets entraînent une surcharge de travail dans le sens où il faut les déplacer deux fois par semaine (39 p.27). Il faut les transporter au lieu de couchade, les poser à un rythme d'environ 400 m à l'heure. Ce travail se fait en partenariat avec les propriétaires des terrains sur lesquels paissent leurs bêtes, selon le relief et nécessite une gestion quotidienne. L'entretien des parcs de rassemblements est drastique (74). La mise en place des parcs durant la nuit est irréalisable par mauvais temps et varie selon le terrain (16, 41).

Le regroupement nocturne quotidien du troupeau et la modification de sa conduite, la mise en place et l'entretien des parcs de nuit, l'alimentation des chiens de protection, représente en moyenne 7 heures de travail par jour pour les troupeaux en estive de 2 000 têtes (92). Le reste du travail consiste en l'agnelage, la fenaison, tous travaux sur l'exploitation (39). Les éleveurs, eux, travaillent toute l'année, cependant depuis le retour du prédateur, leur qualité de vie s'est dégradée et les jours de repos se raréfient.

Un autre aspect des conséquences de mesures de protection est la cohabitation entre le berger et l'aide berger. Cette grande promiscuité peut perturber le travail. De plus, il faut une affinité avec la personne avec qui le berger partage une cabane de quelques mètres carrés et vit 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 pendant l'estive. La charge de travail et la présence du loup entraînent une dette de sommeil qui va avoir des répercussions.

La prédation a elle seule accrue la difficulté du travail des éleveurs et bergers. En effet, cette dernière, lorsqu'elle est répétée, entraîne une perturbation considérable dans l'organisation du travail : les éleveurs passent des heures à rechercher les animaux perdus dans les ravins, les rochers, les broussailles d'un territoire escarpé car ne sont indemnisées que les bêtes retrouvés. De plus, ceci doit se faire le plus rapidement possible avant que les vautours ne soient intervenus. Parfois, il faut plus d'une heure et demi de marche avant d'atteindre le lieu et autant pour revenir. Après il faudra passer du temps avec l'agent d'administration, temps non passé auprès du troupeau et des soins aux bêtes. Les éleveurs les plus touchés ont subi jusqu'à 10 attaques en une seule saison (39).

En plus, cette répétitivité de la prédation perturbe la gestion des estives et favorise la dégradation localisée de l'alpage (83). De plus, du fait de la pénibilité de la tâche qui consiste à ramener les bêtes chaque nuit et les parquer et dans l'angoisse d'une nouvelle attaque, les secteurs les plus éloignés ou les plus difficiles sont abandonnés au profit des pâturages les plus proches. La dégradation des pâturages entraîne une baisse de la qualité de l'animal, qui rappelons-le est la condition de viabilité de leur métier d'éleveurs et de bergers.

Le raccourcissement de la durée du pâturage et du temps passé en estive doit être compensé par une augmentation de nourrissage en fourrage. Ceci, hormis le coût supplémentaire pour l'éleveur, entraîne une baisse de la qualité de l'ovine, qui est la base de leur production.

Enfin, l'impact financier induit par la réapparition du loup et sa prédation sur les troupeaux domestiques ne peut être ignoré. Les nouvelles contraintes d'exploitation mettent à mal l'équilibre financier des éleveurs et ce malgré les compensations financières octroyées (10) : l'endettement que nécessite la construction d'équipement moderne et fonctionnel et les difficultés à maîtriser le foncier pour la constitution de fourrage (10).

Les chiens de protection, les patous peuvent attaquer des randonneurs et autres usagers de la montagne non respectueux des troupeaux et nécessitent donc une éducation et une attention soutenue. Les éleveurs ont peur du comportement du patou. De plus, ils peuvent être une nuisance pour les voisins.

b. Sur la santé des éleveurs et bergers :

Témoignage de René Tramier, chargé du dossier Loup à la Fédération Nationale ovine, membre du conseil d'administration de la FNO et président de la Fédération Ovine du Sud-Est : « *Les éleveurs et les bergers vivent dans un stress permanent. On ne sait jamais le matin, voire dans la journée, ce que l'on va trouver. Aujourd'hui, on nous parle beaucoup du bien être animal. Or, nous malmenons nos animaux : nous les ramenons tous les soirs au point de départ. Le pastoralisme signifie de très grandes superficies à parcourir, des kilomètres et des heures de marche. Tout cela porte tort aux animaux comme le piétinement des bêtes porte tort à la flore.* » (29).

Témoignage de Denis Grosjean, vice-président de la FNO, en charge du dossier Prédateurs, président de la Fédération Régionale ovine Rhône Alpes et secrétaire général de l'Association de défense du pastoralisme contre les prédateurs : « *Je voudrais vous faire part du sentiment d'un éleveur de moutons, que l'on arrive jamais à faire partager. Le matin, vous partez faire le tour de vos parcs ou de votre troupeau en montagne avec l'estomac noué, en vous demandant ce que vous allez trouver et précisément vous trouvez des cadavres de moutons, et cela à répétition. C'est absolument insupportable. Je ne crois pas qu'il y ait une autre profession dont on oserait saccager les outils de travail, démolir les magasins, les bureaux, les voitures en lui expliquant que quelques loups ont besoin de se défouler et qu'elle sera indemnisée. C'est à peu près dans cette situation que l'on nous met et c'est en usant de ce type de procédé que l'on veut nous faire accepter l'impossible.* » (29)

Témoignage du berger de 54 ans à Céuze (auteur de la photographie plus haut): « *Ce n'est plus une vie. Maintenant, c'est 300 à 400 heures de travail par mois. Tu n'as plus le temps de rien faire, de faire la vaisselle, de voir des gens. Le stress, je prends des cachets pour dormir.*

L'aide berger, ça n'est pas possible, on le loge où ? La cabane est petite, à mon âge, c'est pas évident de cohabiter avec quelqu'un avec qui t'as pas forcément d'affinités » (95).

Témoignage de Jean-Michel Egertswyler, éleveur de moutons en Suisse : « *Mon berger m'a quitté il y a quelques jours. La surcharge de travail et la tension que le loup fait peser sur notre quotidien en sont venues à bout. Je me retrouve donc seul à chercher les bêtes manquantes que d'autres propriétaires ont mises en estivage chez moi. C'est une véritable torture morale.* » Voilà 4 jours qu'il cherche ses brebis qui restent introuvables. A la fin de son témoignage, il craque et fond en larmes. (source : la nouvelliste du 20/09/2007, 96).

Témoignage d'Isabelle Feynerol, éleveur dans les Alpes-Maritimes, « *Mes contraintes se sont multipliées, je dois réagir à la désorganisation, je dois m'en sortir.* » (87).

Témoignage de Jean-Pierre IMBERT, membre associé de la CA 05, du 22/01/2010 : « *le loup n'est pas compatible avec notre boulot. Je n'accepte toujours pas ce prédateur ; je vis avec par obligation. On se polarise trop sur le pastoralisme alors que les troupeaux sont présents aussi une grande partie de l'année dans d'autres territoires que les alpages. Il faudrait que le débat évolue sur ce point. Ce qui me semble aussi assez scandaleux, c'est que le côté humain du problème de la prédation est totalement occulté. Imagine-t-on en haut lieu comment les choses se passent en alpage ? Au moindre bruit à 2 h du matin, les chiens aboient, les brebis s'inquiètent et s'agitent. Alors tout ensommeillé, on prend son fusil et on va passer une heure sous la lune à scruter les alentours, tendu et aux aguets. Il y a un attachement, un lien entre un éleveur et son troupeau. Aussi c'est très dur pour lui d'avoir à retrouver des cadavres déchiquetés ; c'est parfois un spectacle insoutenable. C'est démoralisant de voir les bêtes souffrir du stress avorter car après le passage du loup, il y a toujours de la casse. On ne vit pas que pour le fric ! ... Moi, j'ai eu un ânon de 3 mois dévoré. Au bout d'un moment, tu dis : je fais ce métier pour quoi ?... Il faut espérer la pérennité des mesures qui cependant doivent évoluer et la prise en considération du côté humain de la prédation.* » (97).

Témoignage de Sylvie METERY, éleveur ovin à Montagnac du 22/01/2010 : « *On subit le loup ; nous avons des pertes économiques certes, mais aussi morales. On se donne à longueur d'année pour élever nos bêtes et les voir éventuellement dépecées, égorgées, mordues ; c'est insoutenable et démoralisant. L'indemnisation, en espèce, n'est jamais à la hauteur du préjudice moral.* » (97).

Témoignage de Yonel DAVIN, éleveur à Châteauroux les Alpes du 22/01/2010. « *Toutes les années, l'angoisse d'être attaqués est permanente tout au long de l'été ; c'est vraiment usant. Nous avons mis en place les mesures de protection et nous avons déjà eu droit à un effarouchement par le lieutenant de louveterie. Nous avons utilisé aussi une radio qui se mettait en marche toutes les nuits, mais l'efficacité est nulle. Donc, tous les soirs, c'est parcs de nuit et on massacre la montagne ! Alors on change souvent de couchade et c'est un surplus de travail. Personne ne tient compte du temps que nous passons à surveiller, veiller, marcher pour chercher les brebis au moindre doute sans parler du spectacle insoutenable que nous sommes obligés d'accepter après une attaque. Cela fait 10 ans que je vis cela et je ne m'y habitue pas. Parallèlement les règles sont de plus en plus draconiennes, les constats de plus en plus tatillons, voire injustes parfois.* » (97).

Témoignage de Didier BEYNET, Président de la FDO 26 le 26/08/2010 : « *Aucune compensation financière ne pourra effacer ces matins douloureux où le berger retrouve ses brebis égorgées, éparpillées, fruit de tout un travail, pour certains de toute une vie. Nous brebis ne sont pas des capitaux anonymes mais des êtres capables de souffrance, souffrance de morsures, souffrance de stress des attaques à répétition* »

Témoignage de Roger, éleveur ovin en région PACA, salon de l'Agriculture mars 2011 : « *Après une attaque, on ne dort pas, on se réveille tout le temps au moindre bruit. On n'a pas un moment de repos. Il attaque de jour comme de nuit, surtout en période de mauvais temps, avec du brouillard. Si le loup mangeait une à deux brebis par mois, cela ne nous dérangerait pas. Mais ce n'est pas le cas. Il laisse nos brebis agonisantes. Ils attaquent même les bovins et ils n'en mangent qu'une partie. Vous croyez que nous sommes insensibles lorsque nous retrouvons nos animaux gisant à terre avec le sang qui coule de leur cou ? On est obligé de les tuer pour mettre fin à leurs souffrances. Nous vivons avec nos bêtes, on est tout le temps avec elles. Qu'est ce que vous croyez que ça nous fait de les retrouver tuées après une attaque ? On est affecté touché au plus profond de nous* » (98).

Témoignage de Didier BEYNET, Président de la FDO 26, en avril 2011 : « *Le temps avait changé et le brouillard commençait à s'installer. J'étais inquiet. Les deux premières nuits je suis monté voir mon troupeau mais la troisième nuit, l'importance du brouillard m'a empêché d'aller voir ses brebis cette nuit là. J'étais inquiet cette nuit là et ai très peu dormi. On aurait dit que je le présentais. Le lendemain, je suis monté et là, ...* » Sa gorge se noue, sa voix est tremblante. « *Les 5 jours qui ont suivis, j'étais en colère contre le loup, contre les services de l'Etat. Après une attaque, on est agressif. Une attaque c'est du temps supplémentaire derrière à passer, un temps non chiffrable, des jours et des nuits, de la fatigue supplémentaire, une perte de vigilance et une tension qui se répercute sur la famille qui subit aussi indirectement l'attaque du loup et notre agressivité. Il faut retrouver les bêtes au plus vite avant que les vautours ne fassent disparaître les traces ; car pas de cadavres, pas d'indemnisations. Il faut les compter, retrouver les bêtes perdues. C'est stressant. Et puis, il y a l'affolement des bêtes, mêmes parquées, il faut s'occuper d'elles. Derrière, il y a la reconstruction du cheptel et le contrat avec l'Etat, à pâturer sur certaines zones à une période précise, mais avec la prédation, on n'ose même plus y aller. Mais l'éleveur est sous contrôle de l'Etat en ce qui concerne les aides et risque des pénalités financières* ».

Témoignage de Didier BEYNET, Président de la FDO 26 le 15/04/2011 : « *Au-delà des conséquences économiques qu'engendrent la prédation sur un troupeau, être victime d'une attaque de loup est une expérience traumatisante pour les éleveurs ou les bergers. Plusieurs réactions s'entremêlent suite à ce traumatisme* »

Suite à une attaque, les premiers sentiments qui envahissent l'éleveur ou le berger sont ceux de la révolte, de la colère.

Puis, vient le sentiment d'injustice et d'incompréhension qui abasourdit l'éleveur, suivi du sentiment d'abandon, d'isolement dans l'épreuve vécue. Et c'est justement dans ces moments là que l'éleveur et le berger ont besoin d'être entourés et accompagnés, supportant moins bien l'isolement et la solitude. Certains éleveurs sont angoissés par le fait de se retrouver confrontés aux cadavres de leurs animaux. En effet, il existe un lien affectif entre l'éleveur et le troupeau, qui lors d'une attaque est remis à mal. A cela s'ajoute, le sentiment profond de ne

pas être compris par les pouvoirs publics et une partie de l'opinion publique ; enfin, la conviction d'une véritable régression dès l'instant où leurs ancêtres s'étaient débarrassés des prédateurs (87). C'est un mélange de sentiment d'échec face à la situation et d'impuissance qui explique l'écoeurement et le dégoût dont parlent certains. Le sujet du loup est si douloureusement vécu que chaque fois qu'il est abordé, la colère monte, et divise entre elles, les personnes confrontées au problème.

Par la suite, les éleveurs victimes de prédation diminuent leurs troupeaux, ne montent plus en estive et les gardent en bergerie en permanence. D'autres changent complètement d'orientation professionnelle.

Il ressort que les éleveurs et bergers ont une surcharge de travail accrue suite à une prédation (10). Dans les heures qui suivent l'attaque du loup sur le troupeau domestique, les animaux doivent être rassemblés, mis en protection. Toutes les bêtes manquantes doivent être retrouvées avant que les autres prédateurs ne les fassent disparaître. C'est une course contre la montre qui s'engage. Il faut redescendre, avertir les autorités et faire la déclaration en un minimum de temps. Il faut panser les bêtes blessées, nourrir le troupeau, veiller sur ces animaux stressés. Cette surcharge de travail se fait au détriment du sommeil qui de toute façon est perturbé par le stress et l'angoisse. Certains éleveurs disent ne pas pouvoir fermer l'œil pendant des nuits qui suivent une prédation, aggravant leur état de fatigue et engendrant un stress supplémentaire. Ils sont en hyper vigilance permanente. Cependant, même en l'absence de prédation, le simple fait de savoir que le loup est dans les parages, omniprésent, invisible, entretient un sentiment tout à la fois de peur à l'encontre d'un ennemi invisible et maintient les éleveurs et bergers perpétuellement dans un état d'angoisse et de vigilance, mais aussi de colère et d'écoeurement face à l'ampleur des dégâts occasionnés et au manque d'écoute de l'administration (42, 87).

Ce mélange d'angoisse, ajoutée à l'hypervigilance et au manque de sommeil peut être source d'agressivité, de dépression qui détériore les relations avec l'entourage. C'est ainsi que la famille de l'éleveur ou du berger subit les troubles de l'humeur de ce dernier, engendrant des disputes et mettant à mal le couple (10). Ce stress permanent est aggravé par la prédation. La fatigue nerveuse se fait ressentir d'autant plus que les attaques ont tendance à se concentrer sur les mêmes troupeaux (74).

Suite à une prédation, deux attitudes se rencontrent : soit le repli sur soi, soit le regroupement en association.

De plus, les relations avec le voisinage et l'entourage se trouvent aussi altérées. La prise de mesure de protection comme les parcs de regroupement ou les chiens de protection ne sont pas sans poser de problème. La responsabilité de l'éleveur peut être engagée en cas de morsure de leur chien de protecteur sur un randonneur ou tout autre usager de l'espace touristique. Le stress de se retrouver devant un tribunal est d'autant plus difficile à supporter que l'éleveur n'a fait que suivre les conseils de l'Etat qui incite à prendre un chien de protection et par l'attitude de randonneur ayant entraîné cela. Certains éleveurs se sont même vus refuser leur permis de construire à cause de ces chiens (Monsieur BEYNET).

A cela s'ajoute les conséquences financières directes et indirectes (moyens de protection, pertes de brebis,...) induites par la prédation chez des éleveurs en situation économique déjà précaires. C'est ce sentiment de prédation contrainte qui est difficilement tolérable pour une

profession, qui vit sous perfusion financière depuis des années, et pour laquelle il ne semble pas avoir de solution pour se protéger de la prédation. (42) Cela leur paraît d'autant plus injuste qu'ils ont la conviction d'assumer un rôle social et environnemental irremplaçable, et qu'un véritable réseau économique s'est tissé autour de leur activité (42).

Le risque majeur est la conséquence du choc émotionnel voir traumatique, du fait de la proximité affective du berger ou de l'éleveur et son troupeau. Un réel état de stress post traumatique peut survenir. Ce syndrome fait suite à un événement exceptionnellement traumatisant sur le plan psychologique. Le sujet éprouve alors une peur intense, un sentiment d'impuissance et d'horreur. Ce syndrome post traumatique s'installe à distance du choc émotionnel initial.

Il associe un syndrome de répétition (l'évènement est revécu régulièrement avec angoisse, sous forme de cauchemars, d'images vécues qui reviennent de façon obsédante), un syndrome d'évitement (diminution de l'activité, ne pas aborder sujet, évitement des lieux (ne pas remonter en estive), pessimisme pour l'avenir), qui entraîne un repli sur lui-même et le syndrome d'hyper vigilance (troubles du sommeil, irritabilité, crise de colère, crise d'angoisse subite). Il peut évoluer vers des troubles psychosomatiques ou troubles du comportement (abus de tranquillisants, alcoolisme, ...), vers une dépression sévère, voire le suicide.

Il y a le problème individuel, souvent tu, parfois relayé par la presse locale ou nationale et le risque de voir apparaître : *« Chaque nuit et depuis bientôt huit jours, le loup a attaqué un troupeau de moutons, et dimanche, c'est un éleveur de bovins qui a constaté la disparition d'un veau nouvellement né dans son troupeau, précisait un communiqué de la FDSEA, jeudi. Le grand prédateur s'est même approché jeudi soir (le 23 juin, NDLR) à une vingtaine de mètres d'un jeune agriculteur qui fauchait ses foins. »*

Dans le canton, « la psychose » et « l'angoisse » gagnent tous les habitants, déplore le syndicat. « Le loup est même entré à plusieurs reprises dans le village à quelques dizaines de mètres des habitations ».

Ce qui amène certains à se poser des questions sur le comportement apparemment anormal, du moins inhabituel, de cet animal sauvage. » Extrait de La France Agricole du 01/07/2011 (89).

VIII- Ce qui se passe dans les autres pays :

En Roumanie toujours confrontée à la prédation, les brebis dorment rassemblées la nuit, le plus souvent sans enclos de nuit. Lorsqu'un parc de nuit est installé, il s'agit d'un parc d'au moins un mètre de hauteur de type corral et qui est déplacé tous les 2-3 jours (39). De plus, 4 à 8 bergers conduits par un chef berger conduisent au pâturage 500 à 1 000 brebis laitières et une cinquantaine de vaches. Ils assureront ensemble la traite biquotidienne, les soins des animaux et la conduite au pâturage. Tous les soirs, les bêtes sont rassemblees. 3 à 5 bergers dorment auprès de troupeau, soit à la belle étoile, soit dans une cabane de 2m x 1m (39).

Les chiens de protection au nombre de 5 à 15 dorment avec le troupeau. Ce sont des chiens agressifs qui ne conduisent pas le troupeau, de type bergers Mioritic ou Carpatin. (39). Leur

présence dans les montagnes ne pose pas de problème avec les touristes du fait du berger et de la bonne connaissance du touriste de l'agressivité de ces chiens

En Suède, des parcs avec des clôtures électriques fixes de 5 fils et à hauteur de 1,2m sont utilisés avec efficacité (75).

En Italie et en Espagne, une cohabitation ancestrale avec le loup n'empêche pas les tensions.

C'est en Espagne que la population de loup est la plus importante d'Europe. Elle est estimée à 3 000 individus en 2005, dont la plupart se trouve dans le nord-ouest du pays. Selon les provinces, le loup est chassable ou protégé. 20 % des loups présents dans les montagnes font 75 % des dégâts sur les troupeaux domestiques, qui pâturent plusieurs mois avec une surveillance minimale des bergers au contraire des troupeaux en plaine qui bénéficient d'une surveillance quotidienne et sont rentrés chaque soir en bergerie. Ce n'est pas pour autant que la profession pastorale n'est pas remise en cause. L'élevage ovin est progressivement remplacé par l'élevage bovin et équin. L'enjeu économique derrière est évident car les dégâts fait sur les chevaux sont mieux remboursés (31). En Espagne, les éleveurs ont conservés leurs enclos nocturnes issus de leur pratique ancestrale pastorale. Ce sont des constructions locales, rondes ou carrées constituées de murets en pierres sèches d'environ 2 m de haut et surmontées d'un auvent de bruyères, appuyé au muret, qui forme une petite cour intérieure ouverte au centre. Une porte basse est aménagée pour le nettoyage de l'enclos, l'entrée et la sortie de 50-60 ovins. Si le loup peut y entrer, il ne peut pas en sortir, en raison de la hauteur et de l'inclinaison de l'auvent. Aucune prédation n'a été constatée à l'intérieur de ces enclos, à ce jour. Les chiens restent le plus souvent dehors. Les éleveurs n'ont pas d'aide financière pour l'acquisition de chiens de protection (de race MASTIN) et comptent donc sur leur reproduction.

En Italie, la population de loup était estimée à 1 000 individus en 2005 alors qu'ils n'étaient que 70 dans les années 1970 à cause du braconnage. Aujourd'hui, les loups sont présents sur tout le territoire mais sa densité est la plus forte dans les Abruzzes. Comme en France, l'élevage en Italie subit de profonde mutation depuis plusieurs années. En 2000, 26 % des éleveurs avaient un élevage ovin. La diminution drastique du nombre d'éleveur ovins-caprins ne peut pas s'expliquer uniquement par la présence du loup. C'est tout le secteur agricole qui est en déclin. Les moyens de prévention locaux utilisés sont chien-bergers-parcs de regroupement nocturne. Certains éleveurs ont équipés leurs parcs de phares que le berger allume en cas d'attaque. Les parcs de regroupement des troupeaux ovins sont constitués aujourd'hui de matériaux modernes : grillage haut de 3 m dont la partie supérieure forme un rebord orienté vers l'extérieur, incliné vers le bas. Le bas du grillage est enterré pour éviter le creusement du loup. D'autres systèmes existent comme une grille à béton de 1 m 90 de haut. Ces parcs sont très efficaces selon les éleveurs mais difficiles à déplacer. D'autres bergers ont misés sur les chiens (de race Maremma dans les Abruzzes), qui sont au nombre de 2-3 pour un troupeau de 300 têtes. Dans les régions de montagne, l'élevage équin s'est développé, laissés en semi-liberté et jamais gardés.

En Amérique, des méthodes de contrôle des populations de loups (piégeage, tir) avec mesure de l'impact sur la prédation sont pratiquées.

Le modèle suisse est voisin de celui de la France : de gros troupeaux qui montent en estive tous les ans. Ceux-ci sont rarement surveillés car les revenus faibles des éleveurs empêchent l'embauche d'un berger. De plus, le problème du climat oblige les éleveurs à rentrer leur bêtes plus de 4 mois par an entraînant un coût de production élevé.

Comme la France, le loup est revenu après près de 100 ans d'absence. En novembre 2004, la Suisse a demandé au comité permanent de la Convention de Berne de déclasser le loup d'espèce totalement protégée à une espèce protégée mais cela leur a été refusé (2).

IX- Discussion :

Depuis tout temps, le loup et l'homme ont cohabité ensemble, partageant le même territoire et même certaines caractéristiques comme la communication, le sens parental très développé, le talent de chasseur, l'obéissance envers la hiérarchie, la biodiversité... (37, 38, 74). Depuis la domestication, le loup est devenu un adversaire pour l'homme. Au cours des différentes époques, le contexte socio-économique aidant, le loup fut diabolisé puis éradiqué par son principal ennemi.

Pendant près d'un siècle en l'absence du prédateur, l'homme a développé son élevage et son territoire. La situation économique mondiale l'a contraint à pratiquer une agriculture de plus en plus extensive et exclusive, l'obligeant à lutter plus encore pour sa survie. Les éleveurs et bergers ont subi de plein fouet les mutations du secteur agricole. L'arrivée du loup n'a fait qu'aggraver la situation et a permis d'attirer l'attention sur les difficultés des élevages de montagnes et la remise en cause de l'équilibre social de ces territoires.

La contradiction entre la souplesse nécessaire au pastoralisme et la rigidité du système de protection rendu nécessaire par la présence du loup, soumet l'éleveur à des compromis et entraîne beaucoup d'inquiétude et de stress. Les mesures de protection imposées par la réapparition du loup dans un système plutôt libéral sont vécues comme des contraintes, tant elles modifient des pratiques ancestrales, impliquent un coût financier certain dans une situation déjà précaire. Toute cette ambivalence est source de souffrance d'autant plus que le résultat ne garantit pas la sérénité : malgré les moyens de protection, les troupeaux domestiques continuent à être attaqués. Ce qui amène les éleveurs et bergers à se questionner sur la viabilité de leur métier, devenue parfois très critique (83, 59).

De plus les pratiques pastorales étant différentes, le monde pastoral n'est pas unifié face au problème de la prédation.

Bien qu'abordée depuis la réapparition du loup et les premières attaques du cheptel, la détresse des éleveurs a longtemps été ignorée (10). Lorsqu'ils ont soulevé le problème, la réponse faite a consisté en des compensations financières des pertes occasionnées. Mais cela n'a pas répondu au fond du problème.

Le loup se trouve être le révélateur et le bouc émissaire de la crise du pastoralisme de montagne et il peut bien disparaître, les problèmes du pastoralisme n'en disparaîtront pas moins pour autant (2). Il est important de replacer la question du pastoralisme et du loup dans

le cadre des évolutions politiques et économiques locales, nationales et internationales (4). Le loup agit donc comme un puissant révélateur de l'organisation des sociétés humaines et des modes de gestion du territoire (61 p.499).

« Les éleveurs souhaitent davantage de communication avec le grand public pour éviter d'être dénigrés et d'entendre qu'ils sont contre le loup. En fait l'objectif, c'est de pouvoir rediscuter avec l'Etat », Elodie CHAUVET, chargée de mission auprès de la Fédération Départementale Ovine, témoignage Salon de l'Agriculture mars 2011 (98). Hormis suite à une prédation, dans ce moment de colère et d'exaspération qui suit, les éleveurs ne souhaitent pas l'éradication du loup, mais de pouvoir vivre de leur profession et ne pas vivre constamment dans la crainte (Monsieur BEYNET).

Les conflits entre l'homme et le loup sont donc liés à l'expression de valeurs et d'intérêts qui dépassent largement les difficultés de la gestion de ses prédatons sur les troupeaux.

Encore aujourd'hui, cette souffrance psychologique des éleveurs et des bergers est insuffisamment reconnue et donc non prise en charge. Comme le disait Geneviève CARBONE, ethnozoologue : *« Je crois que l'on a vraiment manqué d'humanité à l'égard de cette profession. Je considère qu'on ne les a pas suffisamment accompagnés dans ce problème. Souvent, ce n'est pas seulement une question d'argent ou une question technique, il s'agit d'être avec eux et de ne pas monter les voir juste pour faire un constat » (29).*

La souffrance de ces éleveurs et bergers confrontés depuis plusieurs années à la dureté de leur profession, au contexte économique, aux différentes normes et règlements, rapports, ... n'a pas été écoutée. L'arrivée du loup a fait resurgir leur inquiétude face à l'avenir tant sur le plan économique et social que sur leur avenir professionnel. Dans une société qui se préoccupe de la durée du temps de travail avec l'instauration des 35 heures et des conditions de travail, cette profession semble être oublié du schéma (42).

Cette souffrance bien réelle qu'expriment les éleveurs et bergers en 2011 est identiquement comparable à celle constatée dans les autres secteurs professionnels aujourd'hui. Cependant, chez les éleveurs et bergers, le malaise était présent depuis très longtemps et a été ignoré. De plus la constatation d'une prédation peut avoir des conséquences dramatiques tant sur le plan personnel que familial. Il est urgent d'entendre leurs demandes et les accompagner dans cette mutation de leur profession et suite à une prédation. Ceci est dans l'intérêt des éleveurs et des bergers, ainsi que dans celui du loup.

Outre Atlantique, des auditions publiques ont permis de rechercher et de trouver des solutions consensuelles en exposant publiquement et contradictoirement les différents points de vue, ce qui n'est pas dans la culture française où la culture politique est toute autre (72).

Depuis mai 2011, les éleveurs de la Drôme demandent à pouvoir être rencontrés afin d'échanger sur l'accompagnement des éleveurs et de leurs famille, avec la MSA. Des réunions s'organisent actuellement entre la MSA26, la FDO et son Président afin de réfléchir ensemble à cet accompagnement. Il est proposé une action collective autour du thème de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, organisée par les travailleurs sociaux, en lien avec le médecin du travail. Ce sera l'occasion d'apprécier les démarches à initier pour prévenir les risques psychosociaux, sans affrontement direct et agressif d'une cellule

psychologique, qui semble être la réponse actuelle à ce problème au niveau national et enfin, des mesures financières de la prédation loup. L'objectif de ce travail est de construire un plan d'action pour la prévention du choc traumatique et définir le type d'intervention à effectuer par le médecin du travail lors ou dans les suites d'une prédation.

Suite à l'axe de développement national n°6, une action PSST concernant un préventeur des risques professionnels et un médecin du travail de la Drôme va être mise en place dans les semaines à venir. Celle-ci va consister à rencontrer les éleveurs et bergers dans le Vercors, déterminer avec eux leurs besoins face au retour du loup dans le but de mettre en place un accompagnement ciblé.

D'ores et déjà, le suivi de éleveurs et des bergers ne sera pas identique. L'impact de la réapparition du loup n'entraînant pas les mêmes enjeux selon qu'il s'agisse d'un exploitant ou d'un berger, la prise en charge devra être différente même s'ils sont tous les deux concernés par la prédation.

Les exploitants devront être suivis tout au long de l'année, à leur demande et plus particulièrement suite à une prédation. C'est en les accompagnant dans leur travail au quotidien, leur organisation et charge de travail que des mesures de prévention du stress pourront être efficaces. Une vigilance particulière devra être apportée suite à une prédation avec possibilité de rencontrer le médecin du travail et tout autre professionnel, si nécessaire. A ce niveau, la collaboration des préventeurs, assistantes sociales, médecin du travail, voire psychologue/psychiatre est nécessaire.

En ce qui concerne les bergers, qui souvent sont salariés, en période d'estive, vus par le médecin du travail dans le cadre de l'embauche ou du suivi, devront être accompagnés au décours d'une prédation, dans un but de prévention du stress post-traumatique.

Ce n'est qu'en pluridisciplinarité que cette réflexion et cet accompagnement peuvent se faire. C'est en construisant un véritable réseau de professionnels autour des éleveurs et bergers que l'on pourra définir un plan d'action pour la prévention du mal-être et du stress post traumatique et aider au mieux cette profession en souffrance.

X- Conclusion :

La réapparition du loup a modifié les conditions de travail des bergers et des éleveurs, en augmentant leur charge de travail, leur temps de travail, mais surtout réveille leurs souffrances et leurs inquiétudes latentes quant à l'avenir d'une profession en pleine mutation. A cela se rajoute le stress et l'angoisse quotidiens d'une attaque sur leur troupeau auquel ils sont attachés.

Cette souffrance psychologique touche une population difficile d'accès, peu vue par les médecins du travail car exploitants et venant rarement exposer leurs problèmes à l'étranger que nous sommes, peut être par pudeur, peut être par peur de ne pas être entendu.

Il est temps de faire le bilan avec les intéressés eux même avant de prendre des mesures inadaptées dans l'urgence face à la prédation. Il faut se poser les bonnes questions : quels sont leurs besoins réels, comment y parvenir, comment les aider ?

Quel est le véritable rôle du loup si ce n'est de révéler au grand jour la réalité de la situation de ces éleveurs et bergers.

Enfin, la devise de FERUS (première association nationale de protection et de conservation de l'ours, du loup et du lynx en France) est claire : « *Pour aider les loups, aidons les bergers et les éleveurs !* ».

BIBLIOGRAPHIE

- N° Référence
- 1 AGRESTE.- 2002
Les résultats économiques en 36 fiches thématiques. Cahier Agreste, 1, 11-49.
 - 2 BENHAMMOU (F.).- 2007,
Crier au loup pour avoir la peau de l'ours. Une géopolitique locales de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France.
Thèse de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêt de Paris
 - 3 BENHAMMOU (F.).- 2005,
Biodiversité, pastoralisme et grands prédateurs; entre instrumentalisation politique et flou scientifique
Dossier pastoralisme et biodiversité, La Voie du Loup, 11 n° 22, 14 p.
 - 4 BENHAMMOU (F.).- 2003,
Les grands prédateurs contre l'environnement? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne
Le courrier de l'environnement n°48, février 2003
 - 5 BLANCO (J-C.), DE LA CUESTA (L.), REIG (S.).- 1990,
El lobo (Canis Lupus) en España : situación, problemática u apuntes sobre su ecología, ICONA, soll. Technica, Madrid, 118 p,
 - 6 BOBBE (S.).- 2003,
Le loup : idées reçues; histoire et civilisation Edition le Cavalier Bleu 127 p.
 - 7 BOITANI (L.).- 1992,
Wolf research and conservation in Italy
Biological conservation 61 - p125-132
 - 8 BOITANI (L.).- 1995,
Action Plan of Wolf Conservation in Europe, Large carnivore conservation Initiative for Europe Serial Publication,
WWF International; Glenn, Suisse, 1998, Council of Europe publishing n°113, 1995.
 - 9 BOITANI (L.).- 2003,
Wolves : behavior, ecology and conservation,
The University Of Chicago press, Chicago and London : 317-340
 - 10 BRACQUE (P.).- 1999,
Rapport de mission interministérielle sur la cohabitation entre l'élevage et le loup; 65 p.
 - 11 BUFFIERE (F.).- 1994,
La Bête du Gévaudan : une énigme de l'histoire; Félix Buffière éditeur; Toulouse, France 224 p.

- 12 CAGNOLARO (L.), COMENCINI (M.), MARINOLI (A.), ORIANI (A.).- 1992
Dati storici sulla presenza e su casi di antropofagia del lupo nelle Padania Central,
In : Francesco Cecere, ed Atti del convegno Dalla parte del lupo, serie "Atti and Studi del WWF, n°10", Rome, Italia, p 83-99
- 13 CARDONE (G.).- 2003,
Les loups Editions Larousse
- 14 CARDONE (G.).- 1991,
La peur du loup Editions Gallimard
- 15 CHARPENTIER (J.-M.).- 1998,
Le loup, le retour d'un grand prédateur en France.
Thèse Doctorat médecine vétérinaire N°55, Université Claude Bernard. Lyon
- 16 CHEVALIER (D.), HOND (R.).- 1999,
La présence du loup en France. Rapport d'information déposé par la commission de la production et des échanges,
Assemblée Nationale, Constitution du 04 octobre 1958 - onzième législature, 15 p
- 17 DE BEAUFORT (F.).- 1999,
Pastoralisme dans les Alpes Françaises.
Bulletin d'information du programme LIFE; l'info loups 6.
- 18 DE BEAUFORT (F.).- 1988,
Ecologie historique du loup,
Thèse d'Etat ès sciences, Université de Rennes I
- 19 DE BEAUFORT (F.).- 1987,
Le loup en France : éléments d'écologie historique. Artois M and Delattre, P1-32.
1987
- 20 Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) PACA.- 1998.
Facteurs saisonniers.
In : Bulletins d'information du programme Life-Loup. L'info loup 6, 9-10, décembre 1998
- 21 DUBOIS (R-F.).- 1988,
Vie et mort de la bête du Gévaudan Editions OGAM, LIEGE
- 22 DUCHAMP (C.). et al. – 2000
Premier rapport d'activité du programme LIFE Loup, 52 p.
- 23 DUCHAMP (C.), GENEVEY (V.), FAVIER (F.), LACOUR (N.).- 2004,
Le retour du loup dans les Alpes Françaises.
Rapport final du programme Life loup, juillet 1999-mars 2004, MEDD, Life 95 p.

- 24 DU FOUILLOUX (J.).- 1614,
La Vénerie, seigneur dudit lieu, gentil-homme du pays de Gâtine en Poitou;
éd 1614; p 111; (1er éd : 1561)
- 25 DURAND (C.).- 2000,
Intégration pastorale des chiens de protection.
Rapport interne programme Life-Loup, ONCFS, 46p.
- 26 DURAND (C.).- 1997,
Panneaux et Chiens de protection.
Bulletin d'information du programme Life-Loup : L'Info loups 3, 5
- 27 ESPUNO (N.).- 2004,
Impact du loup sur les ongulés sauvages et domestiques dans le massif du Mercantour; Thèse septembre 2004
- 28 ESPUNO (N.).- 1998,
Facteurs influençant la prédation du cheptel domestique par le loup (Canis Lupus) dans le massif du Mercantour.
DEA Biologie de l'Evolution et écologie, Université de Montpellier II, 27p.
- 29 ESTROSI (C.), SPAGNOU (D.).- 2003,
Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'Homme.
Commission d'enquête parlementaire, rapport n°825
- 30 EVIN (M.).- 2005,
Les effets du surpâturage dans les Alpes du Sud : impacts sur la biodiversité et la torrentialité.
Dossier pastoralisme et biodiversité, La Voie du Loup, 11 n° 22, 14 p.
- 31 FAVIER (F.).- 2002,
Loup et pastoralisme dans les Alpes françaises : état des lieux de résolution d'un conflit. Forêt Méditerranéenne, t XXIII, n°1;
- 32 FERNANDEZ (B.).- 2000,
Vivre avec le loup des Asturies aux Carpates
Cahier Technique de l'ATEN, n°69, p11.
- 33 FOX, (M-W.).- 1987,
The comparative ethology of the domestic dog. Behavior of wolves dog and related Canids. Malabar, Krieger publishing company, 183-206.
- 34 FOX, (M-W.).- 1987,
Wolves as parents. Behavior of wolves dog and related Canids. Malabar, Krieger publishing company, 160-72.

- 35 FOX, (M-W.).- 1975,
Evolution of social behavior in Canids. The wild Canids, their systematics, behavioral ecology and evolution,
Fox M.W. Van Nostrand Reinhold Compagny, 1975, 429-60
- 36 FREZARD (A.).- 2002,
Le loup (Canis lupus lupus) captif. De la connaissance du monde propre à l'amélioration des conditions de captivité.
Thèse de doctorat Université de Tours
- 37 GARDE (L.).- 2010
Le Loup en France. Les loups face à l'élevage : un compromis difficile
In : Académie d'Agriculture de France, Séance du 11 mai 2010
- 38 GARDE (L.).- 2007,
Loup Elevage, s'ouvrir à la complexité
CERPAM-Institut de l'élevage-SIME/SUAMME
- 39 GARDE (L.).- 1996,
Loup et Pastoralisme; la prédation et la protection des troupeaux dans la perspective de la présence du loup en région Provence Alpes Côte d'Azur
CERPAM ; Convention d'étude avec le ministère de l'environnement; n°48/96 du 30 août 1996
- 40 Groupe parlementaire sur le loup en France du 20 janvier 2010
- 41 HAVIERNICK (M.).- 1998,
Revue des méthodes non léthales de protection des troupeaux d'ovins contre les dommages occasionnés par le loup.
Rapport de synthèse pour le GIE Faune Sauvage de France, le Parc National du Mercantour et de l'Office National de la Chasse, 26 p.
- 42 HONDE (R.), CHEVALLIER (D.).- 1999
De l'incompatibilité du loup et du maintien d'un pastoralisme durable. Rapport d'information n°1875, octobre 1999, Assemblée Nationale, Paris, 63 p.
- 43 JOSLIN P.W.B.- 1966,
Summer activities of two timber wolf packs in Algonquin Park.
Thèse de maîtrise, Université de Toronto, Ontario. 98 p.
- 44 LABORDE (L.-M.).- 2008,
Etude du parasitisme interne des loups dans le parc alpha dans le Mercantour;
Thèse de doctorat de médecine vétérinaire
- 45 LANDRY (J-M.).- 2001,
Le loup; biologie, mœurs, mythologie, cohabitation, protection, ...;
Les sentiers du naturaliste; Delachaux et Niestlé; 240 p

- 46 LANDRY (J-M.)- 2000,
Testing livestockguard donkeys in the swiss Alps.
Carnivore damage prevention news, n°1, 6-7
- 47 LE FRAPPER (E.)- 1993,
Contribution à l'étude de la hiérarchie sociale du loup.
Thèse de médecine vétérinaire, Nantes, 98 p.
- 48 LEGEARD (J-P.)- 2000
Une histoire de brebis racontée aux brebis de Provence et d'ailleurs.
In : Association Française de pastoralisme : le pastoralisme en France à l'aube des années 2000. La Cardère, Morières-lès-Avignon, 33-42
- 49 LINNELL (J.), SMITH (M.), ODDEN (J.), KACZENSKY (P.), SWENSON (J.). – 1996,
Strategies of the reduction of carnivore-livestock conflicts; a review.
Norsk Institut for Naturforskning Carnivores and sheep farming in Norway, 4, 116 p.
- 50 LONGCHAMP (J.)- 2006,
Etude de l'impact du loup sur le pastoralisme; mesures mises en place et solutions envisagées pour gérer la cohabitation dans les Alpes
- 51 MECH (D.), BOITANI (L.). 2003,
Wolves : Behavior, ecology and conservation,
The University Of Chicago Press, Chicago and London, 448 p
- 52 MECH (D-L.)- 2000
Leadership in wolf, *Canis lupus*, packs.
Can. Field. Nat.,114, 259-63
- 53 MECH (D-L.) et al.- 1999,
Regurgitative food transfert among wild wolves.
Can. J. Zool., 77, 1192-95.
- 54 MECH (D-L.), ADAMS (L-G.), MEIER (T.), BURCH (J-W.), DALE (B-W.)- 1998,
The wolves of Denali,
University of Minnesota Press, MINNEAPOLIS, LONDON
- 55 . MECH (D-L). – 1981
The Wolf: The Ecology and Behavior of an Endangered Species
University of Minnesota Press 1981
- 56 MECH (D-L.)- 1975,
Hunting behavior in two similar species of social Canids. The wild Canids, their systematics, behavioral ecology and evolution.
Fox M.W. Van Nostrand Reinhold Compagny, 363-68

- 57 MENATORY (L.).- 1993,
La vie des loups.
Collection Nature J Lacarrière Stock, 228 p.
- 58 MERIGGI (A.), BRANGI (A.), MATTEUCCI (C), SACCHI (O.).- 1996,
The feeding habits of wolves in relation to large prey availability in northern Italy.
Ecography. 19:287-295
- 59 MEURET (M.).- 2010,
Le loup en France : de la protection des troupeaux à la gestion du loup.
In : Académie d'Agriculture de France-2010.Séance du 11 mai 2010
- 60 MILLISCHER (G.).- 2003,
Réseau Grands Prédateurs Loup-Lynx : procédure de compensations des dommages.
In : les entretiens du loup. Saint-Martin-Vésubie, 18-21; septembre 2003
- 61 MORICEAU (J-M.).- 2007,
Histoire du méchant loup; 3 000 attaques sur l'homme en France XVème-XXème siècle, Editions Fayard
- 62 MURIE (A.). 1944
The wolves of Mount Mc Kinley, US. National Park Services,
Fauna of the National Parks series, n°5, Washington DC, 238 p.
- 63 NACHURY (L.).- 2003,
Faut-il crier au loup?
In sciences et Vie, février 89-92
- 64 NEAULT (P.).- 2003,
Entre chien et loup : étude biologique et comportementale
Thèse de médecine vétérinaire, Toulouse
- 65 NEAULT (P.).- 1996
Hormonal and experimental factors in the expression of social and parental behavior in Canids.
In : Cooperative breeding in Mammals. Par Solomon (N-G.)- French (J-A.),
Cambridge university press, 129-149.
- 66 NOVAK (R.).- 1995,
Another look at wolf taxonomy.
In : L.N. CARBYN, S.H. FRITTS and D.R. SEIP editors
Ecology and conservation of wolves in a changing world, Canadian Circumpolar
Institute, Edmonton, Alberta, Canada.
- 67 PAQUET (P-C.) et al.- 1982
Cooperative rearing of simultaneous litters in captive wolves. Wolves of the world : perspectives of behavior, ecology and conservation. HARRINGTON (H.) and PAQUET (P.C.). Noyes pub NEW JERSEY, 223-37

- 68 PETERSON (R-O.) and al.- 2002
Leadership behaviour in relation to dominance and reproductive status in gray wolves, *Canis lupus*.
Can. J. Zool., 80, 1405-12.
- 69 PFEIFFER (T.).- 2009,
Sur les traces des brûleurs de loups. L'homme et le loup en Dauphiné; L'Hermattan.
- 70 PHEBUS (G.).- 1984,
Comte de Foix, le livre de la chasse du XIVème siècle; Ed Gabriel Bise; Fribourg, Liber, Genève; Minerva.
- 71 PHILIBERT (M.).- 2000,
Dictionnaire des mythologies : celtique, égyptienne, gréco-latine, germano-scandinave, iranienne, mésopotamienne.
S. 1. : Maxi-livres, 2000. (Collection Maxi poche référence). ISBN : 2-7434-0966-5
- 72 PIHET (C.).- 2006,
Loups de France et du Canada
essai sur les représentations, usages et gestion d'un rédacteur en milieu montagnard;
Carta-Université d'Angers; ESO - UMR 6590 CNRS; n°25
- 73 POULLE (M-L.).- 1996,
Suivi de la population de loups du Mercantour.
Rapport 1996. Parc National du Mercantour, service scientifique
- 74 PRINI (S.).- 2002,
Loup et pastoralisme : quel prix pour une cohabitation?
Thèse Médecine vétérinaire ; Lyon; n°111, 195 p.
- 75 PROMBERGER (C.) et al. 1996,
Carpathian wolf project.
München - Wildbiologische Gesellschaft - 33 p
- 76 PUECH (Dr).- 1911,
Qu'était la bête du Gévaudan ?
Mémoire de l'Académie de l'histoire et des sciences et lettres de Montpellier, tome 2, n°4
- 77 RAYE (G.).- 2005
Pastoralisme et biodiversité : la grande confusion.
Dossier pastoralisme et biodiversité, La Voie du Loup, 11 n° 22, 14 p.
- 78 SALVADOR (A.), ABAD, (P-L.).- 1987,
Food habits of a wolf population in Leon province, Mammalia, SPAIN; 51, 45-52
- 79 SCHASSBURGER (R-M.).- 1978,
The vocal repertoire of the wolf : Structure, function, and ontogeny.
Cornell University, NY

- 80 SCHENKEL (R.).- 1947,
Expression studies of wolves Behaviour, 1, 81-129
- 81 SCHMIDT (P-A.), MECH (L.D.).- 1997,
Wolf pack size and food acquisition
Am Nat 1997, 150, 513-1
- 82 VEDLARSKI (R.). – 2005
Le retour du loup (canis lupus) : interaction avec l'élevage ovin et implications socio-économiques
Thèse de Médecine Vétérinaire
- 83 VINCENT (M.). – 2007
Eleveurs de moutons et bergers entre Crau et Queyras. Evolution du pastoralisme méditerranéen sous l'effet des politiques de l'agri-environnement et du loup
Mémoire ; EHESS, INRA-Paris. 16 p
- 84 ZIMEN (E.).- 1982
A wolf pack sociogram. Wolves of the world: perspectives of behavior, ecology and conservation, par HARRINGTON (H.) and PAQUET (P-C.), NOYES PUB NEW JERSEY, 282-323
- 85 Assemblée Nationale, constitution du 4 octobre 1958, douzième législature, enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 2 mai 2003.-
Rapport fait pas la commission d'enquête sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne,
http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-enq/r0825.asp#P1148_265057
- 86 Actu-environnement. L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement.- mise à jour le 22/08/2011
Le loup dans le collimateur du gouvernement,
<http://www.actu-environnement.com/ae/news/loups-tirs-defense-prelevement-autorisation-13244.php4>
- 87 Bienvenue au Sénat. Un site au service des citoyens.- mise à jour le 28/08/2011
Travaux parlementaires-rapports-rapports d'information. Revenons à nos moutons : un impératif pour nos territoires et notre pays,
<http://www.senat.fr/rap/r07-168/r07-16818.html>
- 88 Eleveurs et Montagnes : mise à jour le 11/08/2011
Eleveurs et Montagnes. Loup et Prédation,
<http://www.eleveursetmontagnes.org/eleveurs-et-predations/63-le-cote-humain-de-la-predation-est-oublie>
- 89 La France Agricole.fr.- mise à jour le 28/08/2011
Actualités-prédateurs : un loup attaque dans le Doubs,
<http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/predateur-un-loup-attaque-dans-le-doubs-45175.html>

- 90 Le site des carnivores et des rapaces.- mise à jour le 15/08/2011
Actualité du loup en France,
<http://www.carnivores-rapaces.org/Loup/populations/reseau.htm>
- 91 Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : mise à jour le 24/08/2011
Accueil Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
<http://www.oncsf.gouv.fr>
- 92 Le site de l'Etat consacré au loup Ministère de écologie, du développement durable, des transports et du logement. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire : remis à jour le 13/08/2011
Accueil : Le loup en France dans le contexte d'une activité importante et traditionnelle d'élevage, <http://www.loup.developpement-durable.gouv.fr>
- 93 Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : mise à jour le 24/08/2011
Accueil Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
<http://www.oncsf.gouv.fr>
- 94 La Dépêche.fr.- mise à jour 11/28/2011
Accueil La Dépêche.fr. Foix et sa région. Loup y es-tu ? Oui ! du 03/05/2011
<http://www.ladepeche.fr/article/2011/05/03/1072646-Loup-y-es-tu-Oui.html>
- 95 Le droit des brebis.- mise à jour le 27/08/2011
Le droit des brebis,
<http://mathieuerny.unblog.fr/files/2011/01/000photoloupplemoine.jpg>
- 96 Le monde des pyrénées.- mise à jour le 18/08/2011
Le loup en Suisse, La Nouvelliste du 20/02/2007, <http://www.pyrenees-pireneus.com/Loup-Suisse.htm>
- 97 Eleveurs & Montagnes,- mise à jour le 28/08/2011
Loups et prédateurs. Un poignard dans le cœur du pastoralisme. l'espace alpin du 22/01/2010, <http://www.eleveursetmontagnes.org/eleveurs-et-predations/63-le-cote-humain-de-la-predation-est-oublie>
- 98 Inu Mag Info,- mise à jour le 12/02/2011
Destination mouton, bienvenue au salon de l'agriculture du 01/03/2011,
<http://inumaginfo/destinationmouton.html>

Résumé :

Les loups avaient disparu de France depuis près d'un siècle quand ils réapparurent en 1992, venant d'Italie.

Entre temps, les éleveurs et bergers s'étaient efforcés de s'adapter aux nouvelles contraintes posées par l'évolution de la société dont la mondialisation.

Son retour oblige ces professionnels à reconsidérer leurs pratiques. Le retentissement sur leur santé ne consiste pas seulement à une surcharge de travail, mais a aussi un impact psychologique. En effet, la prédation du loup sur les troupeaux domestiques a exacerbé le stress des éleveurs et bergers et leur angoisse de l'avenir.

La focalisation sur la problématique de la prédation du loup ne doit pas dissimuler une situation antérieure déjà critique pour l'élevage ovin.

Mots Clés :

Conditions de travail, environnement-écologie, législation-réglementation, ovins (filère), risque psychosocial, médecin du travail agricole-santé au travail.

Abstract :

Wolves disappeared from France around a century ago before re-appearing in 1992, arriving here from Italy.

During this time the shepherds and sheep breeders had to not only adapt their style of working, but also had to change their way of life imposed by the evolution of society, including the international market.

The return of the wolves put demands on these professionals to reconsider yet again their way of life and their way of practicing. These demands lead to repercussions on their health and to huge amounts of extra work, and not only that, but it also has a considerable psychological impact.

As a matter of fact, the wolves predatory instincts on domestics flocks exacerbated the breeders and shepherds's stress and their worries about their futures.

The focus on the predatory's problem shouldn't dissimulate a previous critical situation for the sheep breeders.

Keywords :

Work condition, environment-ecology, legislation-rules, sheep, socio-psychological risk, occupational doctor in agriculture-health at work.